



**Bureau Fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques

RAPPORT

# Perspectives économiques 2014-2019

Version de mars 2014

13 mars 2014

Avenue des Arts 47-49  
1000 Bruxelles

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)  
<http://www.plan.be>

# Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Ecodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url: <http://www.plan.be>

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur responsable : Henri Bogaert

**Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tel. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

<http://www.plan.be>

# Perspectives économiques 2014-2019

Version de mars 2014

13 mars 2014

**Abstract** - Ce rapport constitue une contribution à la préparation du nouveau Programme de Stabilité, d'une part et du Programme National de Réforme (PNR), d'autre part. Il reprend les principaux résultats d'une version préliminaire des nouvelles perspectives économiques à moyen terme, qui seront publiées en juin 2014 pour la période 2014-2019. Un chapitre est également consacré à la présentation de variantes réalisées dans le cadre du PNR.

**Jel Classification** - B22, C53, E17

**Keywords** - Projection macroéconomique, Programme de Stabilité, Programme National de Réforme

# Table des matières

<b>1. Synthèse</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Principales hypothèses de la projection</b> .....	<b>4</b>
2.1. Hypothèses d'environnement international	4
2.1.1. Marchés potentiels d'exportation	4
2.1.2. Parité EUR/USD et cours du baril de pétrole	4
2.2. Hypothèses en matière de démographie et de population active	5
2.3. Hypothèses en matière de finances publiques et de marché du travail	5
2.3.1. Introduction	5
2.3.2. Recettes fiscales	6
2.3.3. Dépenses de personnel du pouvoir fédéral	7
2.3.4. Autres dépenses du pouvoir fédéral et recettes non fiscales	7
2.3.5. Régions et Communautés	8
2.3.6. Pouvoirs locaux	8
2.3.7. Sécurité sociale et marché du travail	9
<b>3. Résultats de la projection</b> .....	<b>14</b>
<b>4. Effets des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance</b> .....	<b>23</b>
4.1. Contexte	23
4.2. Utilisation du modèle économétrique HERMES	24
4.3. Modalités des variantes	25
4.4. Principaux résultats	26
4.4.1. Dans un scénario de salaires bruts hors index inchangés	26
4.4.2. Dans un scénario de libre formation des salaires	32
<b>Annexes</b> .....	<b>37</b>
Annexe 1: One-off and temporary measures	37
Annexe 2: Mesures fédérales relatives aux pouvoirs locaux	39
Annexe 3: Comptes des secteurs publics en SEC et comptes par entité	40

## Liste des tableaux

Tableau 1	Perspectives économiques à moyen terme : résultats clé .....	2
Tableau 2	Importations des principaux partenaires commerciaux de la Belgique et marchés potentiels d'exportation.....	4
Table 1a	Macroeconomic prospects .....	14
Table 1b	Price developments .....	14
Table 1c	Labour market developments.....	15
Table 1d	Sectoral balances .....	15
Table 2	General government budgetary prospects.....	16
Table 4	General government debt developments .....	17
Table 5	Cyclical developments .....	17
Table 6	Divergences from previous update.....	19
Table 7	Long term sustainability of public finances.....	20
Table 8	Basic assumptions.....	21
Table 9	Macroeconomic prospects 2014-2020: main results.....	22
Tableau 3	Réductions de cotisations et subventions salariales pour les entreprises.....	26
Tableau 4	Principaux résultats macroéconomiques des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013 - salaires bruts hors index inchangés.....	28
Tableau 5	Principaux résultats sectoriels des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013 - salaires bruts hors index inchangés.....	29
Tableau 6	Principaux résultats de finances publiques des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013 - salaires bruts hors index inchangés.....	31
Tableau 7	Principaux résultats macroéconomiques des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013 - libre formation des salaires.....	33
Tableau 8	Principaux résultats sectoriels des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013 - libre formation des salaires.....	34
Tableau 9	Principaux résultats de finances publiques des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013 - libre formation des salaires.....	36
Tableau 10	2012 - One-off and temporary effects on the general government balance .....	37
Tableau 11	2013 - One-off and temporary effects on the general government balance .....	37
Tableau 12	2014 - One-off and temporary effects on the general government balance .....	38
Tableau 13	2015 - One-off and temporary effects on the general government balance .....	38

RAPPORT

Tableau 14	Impacts financiers des mesures fédérales relatives aux pouvoirs locaux .....	39
Tableau 15	Comptes du pouvoir fédéral (SEC) .....	40
Tableau 16	Comptes de la sécurité sociale (SEC) .....	41
Tableau 17	Comptes des communautés et régions (SEC) .....	41
Tableau 18	Comptes des pouvoirs locaux (SEC) .....	42
Tableau 19	Compte de l'ensemble des administrations publiques (SEC) .....	43
Tableau 20	Comptes du pouvoir fédéral (comptes par entité) .....	44
Tableau 21	Comptes de la sécurité sociale (comptes par entité) .....	45
Tableau 22	Compte de l'entité I (comptes par entité) .....	46
Tableau 23	Comptes des communautés et régions (comptes par entité) .....	47
Tableau 24	Comptes des pouvoirs locaux (comptes par entité) .....	48
Tableau 25	Compte de l'entité II (comptes par entité) .....	49
Tableau 26	Compte de l'ensemble des administrations publiques (comptes par entité) .....	50

# 1. Synthèse

Ce rapport constitue une contribution à la préparation du nouveau Programme de Stabilité, d'une part et du Programme National de Réforme (PNR), d'autre part. Il reprend les principaux résultats d'une version préliminaire des nouvelles perspectives économiques à moyen terme, qui seront publiées en juin 2014 pour la période 2014-2019. Un chapitre (voir point 4) est par ailleurs consacré à la présentation de variantes destinées à tester les effets de mesures décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance (variantes réalisées dans le cadre du PNR).

On notera tout d'abord que la projection est réalisée à politique et législation inchangées. Elle incorpore l'essentiel de l'information sur les finances publiques disponible au 10 mars 2014, qui a été traitée au mieux compte tenu des délais impartis. La méthodologie suivie traditionnellement dans le cadre d'une projection à politique et législation inchangées a été prolongée pour l'année 2020 pour les besoins du PNR.

Si des mesures d'assainissement budgétaire devaient être prises ultérieurement, la croissance économique pourrait être affectée de manière non négligeable.

D'un point de vue méthodologique, la projection prend comme point de départ les évolutions macroéconomiques fournies par le dernier Budget économique, publié en février 2014<sup>1</sup>, adapté pour tenir compte de certaines évolutions récentes. L'environnement international des années 2014 et 2015 est basé sur les « prévisions économiques d'hiver » publiées récemment par la Commission européenne<sup>2</sup>. Pour les années ultérieures, la nouvelle projection s'appuie sur un environnement international largement basé sur la prolongation à l'horizon t+4/t+9 des prévisions économiques de la Commission européenne<sup>3</sup> réalisées dans le cadre du semestre européen. Après avoir enregistré une croissance négative en 2013 (-0,4 %), le PIB de la zone euro serait en progression en 2014 (1,2 %), et davantage encore en 2015 (1,8 %). Par la suite (2016-2019), la croissance du PIB de la zone euro s'établirait, en moyenne, à 1,5 % par an. On notera que ce scénario postule que l'important output gap apparu en début de période est résorbé en fin de période de projection (en 2018).

Selon la nouvelle projection 2014-2019, la croissance économique belge, après avoir été proche de zéro en 2013, se redresserait par palier pour atteindre un rythme s'établissant à 1,6 % en moyenne sur la période 2016-2019<sup>4</sup>. L'output gap (très largement négatif en 2013) se résorberait très progressivement. Le calcul de l'output gap pour la Belgique est directement dérivé d'une estimation de la croissance potentielle, reposant sur la méthode de référence de l'Union européenne mais appliquée sur base des concepts statistiques et du cadre prévisionnel propres aux modèles macroéconomiques nationaux du BFP (voir aussi encadré dans le chapitre 3).

---

<sup>1</sup> Budget économique - Prévisions économiques 2014, Bureau fédéral du Plan, ICN, février 2014.

<sup>2</sup> European Economic Forecast - Winter 2014, European Commission, February 2014.

<sup>3</sup> Février 2014.

<sup>4</sup> On notera que dès 2019, la croissance du PIB retomberait aux alentours de 1,4 %, soit un rythme de croissance se rapprochant de celui du PIB potentiel.

Si l'emploi s'est réduit en 2013, le redressement de la croissance devrait permettre d'en améliorer les perspectives : le nombre d'emplois créés augmenterait progressivement à moyen terme pour atteindre plus de 32 000 nouveaux emplois créés en moyenne par an entre 2016 et 2019<sup>5</sup>. Le taux d'emploi de la population d'âge actif (20-64 ans), en baisse en 2013, stagnerait en 2014 avant de progresser à partir de 2015. Il pourrait atteindre 68,8 % en 2019 (et 69,1 % en 2020, soit un résultat encore inférieur de plus de 4 points de pourcentage à l'objectif de 73,2 %). L'amélioration du marché du travail à moyen terme devrait également permettre de réduire progressivement le taux de chômage, et ce après que ce dernier ait grimpé de 0,5 point entre 2012 et 2014. Le taux de chômage (définition Bureau fédéral du Plan<sup>6</sup>) atteindrait toutefois encore 10,9 % en 2019 (et 10,5 % en 2020).

En matière d'inflation, on note une baisse substantielle de la croissance des prix en début de période, s'expliquant par une détente sensible des prix énergétiques<sup>7</sup> et par la modération des hausses salariales (blocage hors index en 2013 et 2014). Au-delà de 2015, en l'absence (postulée) de nouveaux chocs sur les prix au niveau international, le taux d'inflation atteindrait en moyenne 1,6 %.

Cette projection permet également de mettre en évidence les défis auxquels serait confronté le pays en matière de finances publiques, en l'absence de mesures adéquates: déficit public restant, certes en-dessous de la barre des 3,0 % du PIB sur l'ensemble de la période de projection, mais ne respectant pas l'objectif d'équilibre budgétaire à partir de 2015, tel que stipulé dans le cadre du programme de stabilité d'avril 2013. L'endettement public ne s'éloignerait pas de manière significative des 100 % du PIB à moyen terme.

**Tableau 1** Perspectives économiques à moyen terme : résultats clé  
(Evolutions en %, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Real GDP	0.2	1.4	1.8	1.7	1.7	1.6	1.4
Deflator of private consumption	1.2	0.9	1.3	1.5	1.6	1.6	1.7
Domestic employment (evolution in 000')	-11.5	12.5	32.4	32.1	34.7	33.6	29.5
Domestic employment (evolution in %)	-0.3	0.3	0.7	0.7	0.8	0.7	0.6
Employment rate (20-64 yrs)	66.9	66.9	67.2	67.5	67.9	68.4	68.8
Unemployment rate (FPB concept)	12.4	12.6	12.3	12.2	11.8	11.4	10.9
Unemployment rate (Eurostat standardised rate)	8.4	8.4	8.3	8.2	7.9	7.6	7.3
Net lending of General Government (EDP definition - % of GDP)	-2.6	-2.7	-2.9	-2.8	-2.8	-2.5	-2.4
Gross public debt (% of GDP)	99.9	100.1	99.8	99.5	99.1	98.7	98.2
Balance of current accounts (% of GDP)	0.1	0.7	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8

Le reste de la note s'articule comme suit.

Le point 2 précise les différentes hypothèses d'environnement international, de finances publiques, du marché du travail et de démographie utilisées dans le cadre de la nouvelle projection.

<sup>5</sup> Au-delà de 2018, la croissance de l'emploi serait moins rapide (environ 26 000 emplois créés par an en 2019 et 2020).

<sup>6</sup> En définition Eurostat, le taux de chômage serait de 7,3 % en 2019 (7,0 % en 2020).

<sup>7</sup> Le prix du baril de pétrole passerait, selon les hypothèses de la Commission européenne, de 81,8 euros en 2013 à 76,7 euros en 2014, puis à 73,4 euros en 2015.

Le point 3 présente les tableaux de résultats demandés dans le cadre du Programme de Stabilité (tableaux 1 à 8), ainsi qu'un tableau de résultats destiné au PNR (tableau 9). Les résultats présentés pour le Programme de Stabilité (tableaux 1 à 8) couvrent la période 2014-2019, soit l'horizon de projection retenu dans le cadre des Perspectives économiques du Bureau fédéral du Plan qui seront publiées en juin 2014.

On notera que le tableau 7 concerne la soutenabilité à long terme des finances publiques. Les résultats repris dans ce tableau sont ceux du rapport du Comité d'étude sur le vieillissement publié en juillet 2013<sup>8</sup>. Ceci explique que les résultats concernant le court-moyen terme repris dans le tableau 7 ne sont pas identiques à ceux repris dans les tableaux 1 à 6 et 8, lesquels ont fait l'objet d'une actualisation en mars 2014.

Par ailleurs, en vue de l'élaboration du PNR, la projection 2014-2019 a fait l'objet d'une prolongation à l'horizon 2020. Les résultats présentés dans le tableau 9 couvrent cette période.

Enfin, le point 4 présente les principaux impacts macroéconomiques, sectoriels et budgétaires des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance conclu en novembre 2013. Cette étude a été réalisée dans le cadre du PNR, en vue de présenter les effets de l'une des mesures importantes récemment décidées par le gouvernement.

---

<sup>8</sup> Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement, Conseil Supérieur des Finances, juillet 2013.

## 2. Principales hypothèses de la projection

### 2.1. Hypothèses d'environnement international

#### 2.1.1. Marchés potentiels d'exportation

La demande extérieure adressée à la Belgique est calculée à partir des importations de ses partenaires commerciaux. L'environnement international des années 2014 et 2015 est basé sur les prévisions économiques de la Commission européenne publiées en février<sup>9</sup>. Pour les années ultérieures, la projection s'appuie sur un environnement international basé sur la prolongation à l'horizon t+4/t+9 des prévisions économiques de la Commission européenne réalisées dans le cadre du semestre européen<sup>10</sup>. Ces projections posent l'hypothèse d'une fermeture d'output gap à l'horizon 2018.

Tableau 2 Importations des principaux partenaires commerciaux de la Belgique et marchés potentiels d'exportation (taux de croissance en volume - sauf indication contraire)

	Parts dans les exportations belges (%)				Imports			Contributions à la croissance des marchés d'exportation (point de %)		
	2014	2015	PIB		2014	2015	2016-2019	2014	2015	2016-2019
Allemagne	18,0	1,8	2,0	1,3	5,9	7,6	4,7	1,1	1,4	0,9
France	16,1	1,0	1,7	1,9	4,0	5,8	5,1	0,6	0,9	0,8
Pays-Bas	13,0	1,0	1,3	1,5	3,2	5,0	3,7	0,4	0,7	0,5
Italie	4,4	0,6	1,2	1,5	3,0	5,5	5,0	0,1	0,2	0,2
Espagne	2,4	1,0	1,7	1,0	3,3	4,9	2,6	0,1	0,1	0,1
Zone euro	59,3	1,2	1,8	1,5	4,1	5,9				
Royaume-Uni	7,3	2,5	2,4	1,2	2,6	3,3	2,6	0,2	0,2	0,2
EU28	72,5	1,5	2,0	1,5	4,0	5,6	3,9			
Etats-Unis	5,3	2,9	3,2	2,4	4,7	6,3	5,6	0,2	0,3	0,3
Japon	1,0	1,6	1,3	1,2	4,5	2,2	5,0	0,0	0,0	0,0
Monde	100,0	3,6	3,9	4,0	4,9	6,0	6,0	4,4	5,8	4,8
p.m. Monde EU28 exclu	27,5	4,1	4,4	4,6	5,4	6,1	7,1			

#### 2.1.2. Parité EUR/USD et cours du baril de pétrole

Pour 2014 et 2015, les hypothèses relatives à la parité EUR/USD et au cours du baril de pétrole sont reprises de la prévision d'hiver de la Commission européenne. Au-delà de 2015, on retient, pour le taux de change, une hypothèse technique de stabilité du cours EUR/USD. En ce qui concerne le prix du Brent, celui-ci est supposé s'accroître en termes réels à un rythme compris entre 1,5 et 2 % par an.

<sup>9</sup> European Economic Forecast - Winter 2014, European Commission, February 2014.

<sup>10</sup> Février 2014.

## 2.2. Hypothèses en matière de démographie et de population active

La projection 2014-2019 de mars 2014 intègre les nouvelles perspectives de population publiées récemment<sup>11</sup>. Cela signifie en particulier que la croissance de la population d'âge actif est moins forte que prévue l'année passée. Cette accentuation de la perte de dynamique démographique est notamment imputable à la réduction du nombre d'octroi des titres de séjour pour des motifs humanitaires ou médicaux et au durcissement des règles pour la délivrance des premiers titres de séjour dans le cadre du regroupement familial.

Quant à la population active<sup>12</sup>, celle-ci a connu une croissance soutenue jusque fin 2011, principalement sous l'impulsion de facteurs démographiques. En 2012, la croissance de la population active s'est réduite de moitié (+19 100 unités) sous l'effet de la perte d'impulsions démographiques et d'un taux global d'activité de nouveau assez stable. L'an dernier, l'accroissement de la population active a été encore plus limité (+7 000 unités) en raison d'un nouvel affaiblissement de la contribution démographique et d'une légère baisse du taux global d'activité. La contribution des taux d'activité des catégories d'âge de moins de 50 ans à la croissance de l'offre de travail aurait été à nouveau fort négative et n'aurait pas été totalement compensée par les hausses des taux d'activité dans les catégories d'âge plus élevées. Pourtant, les premiers effets des mesures supplémentaires visant à décourager les départs anticipés du marché du travail se sont fait sentir l'an dernier, comme le relèvement de l'âge d'accès à la retraite anticipée, le durcissement des conditions de carrière en la matière et la réforme du régime de mise en disponibilité dans l'enseignement. Cette année, l'effet de stimulation de l'offre de travail suscité par l'ensemble des réformes récentes du marché du travail devrait se renforcer. En outre, on suppose que les taux d'activité dans les autres catégories d'âge subiront une perte de dynamique moins prononcée.

## 2.3. Hypothèses en matière de finances publiques et de marché du travail

### 2.3.1. Introduction

La projection est réalisée à politique inchangée. Cette notion est concrétisée en tenant compte des dispositions législatives en place, des décisions connues au 10 mars 2014, des budgets 2014 des différents niveaux de pouvoir, de la dynamique endogène des postes de recettes et de dépenses non guidée par des dispositifs légaux et, le cas échéant, de la prolongation de tendances pour les dépenses purement discrétionnaires.

En particulier, l'ensemble des mesures prises dans le cadre des budgets et contrôles budgétaires successifs (jusque et y compris le budget 2014), ainsi qu'en application du plan de relance de l'été 2012, du pacte de compétitivité de novembre 2013 et de la 6e réforme de l'Etat, sont intégrées.

---

<sup>11</sup> Perspectives démographiques 2013-2060, Bureau fédéral du Plan et SPF Economie, Direction Générale Statistique et Information Economique, mars 2014.

<sup>12</sup> Selon la définition du BFP (y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi).

Les entités fédérées sont supposées exercer leurs nouvelles compétences en reprenant à leur compte les politiques et dispositions afférentes à ces compétences qui auraient été retenues dans un scénario sans réforme de l'Etat.

La réforme de l'Etat implique une redistribution des recettes et dépenses publiques entre les différents niveaux de pouvoir. Les nouvelles compétences attribuées aux entités fédérées impliquent une augmentation considérable des recettes et des dépenses de l'entité II. Si les hausses de dépenses concernent essentiellement des dépenses primaires finales, les hausses de recettes sont notamment constituées des nouveaux transferts en provenance de l'entité I mis en place par la réforme de l'Etat. Simultanément, certains autres transferts en provenance de l'entité I disparaissent, au profit de recettes fiscales nouvelles, vu la réforme de la Loi Spéciale de Financement (LSF). La contrepartie pour l'entité I suppose bien entendu la disparition de certaines dépenses primaires finales et l'apparition de nouveaux transferts destinés à l'entité II (sans préjudice de baisses de recettes fiscales et de certains autres transferts dans le cadre de la réforme de la LSF).

Si pour l'essentiel les ressources budgétaires correspondant aux principales compétences transférées aux Régions et Communautés proviennent du pouvoir fédéral alors que ces compétences étaient, avant réforme, à charge des institutions de la Sécurité sociale (allocations familiales ; certaines réductions de cotisations patronales et subventions salariales ; certaines dépenses en soins de santé), la répercussion sur le budget de celles-ci s'opère via la réduction des transferts versés par le pouvoir fédéral à la sécurité sociale.

A noter que dans les définitions SEC, certaines des compétences transférées restent du ressort des « administrations de Sécurité sociale ». Ainsi, dans les tableaux de ce rapport, les dépenses relatives aux nouvelles compétences sont comptabilisées dans le sous-secteur des communautés et régions, sauf les allocations familiales qui restent comptabilisées dans le sous-secteur des administrations de sécurité sociale. Ce, sans préjudice des dispositions du SEC qui seront à appliquer en tenant compte des dispositions administratives que prendront les différentes entités concernées pour exercer les compétences en question, et qui pourraient en modifier le mode de comptabilisation.

Les tableaux en annexe (voir annexe 3) présentent les comptes des sous-secteurs des APU en SEC d'une part, et d'autre part selon une « comptabilité par entité » dans laquelle les glissements suivants sont opérés : les allocations familiales passent du sous-secteur des administrations de sécurité sociale au sous-secteur des communautés et régions ; le Vlaams Zorgfonds passe de la sécurité sociale aux communautés et régions ; les pensions de l'entité II payées par le pouvoir fédéral passent (en tant que dépenses primaires finales) des communautés et régions et des pouvoirs locaux au pouvoir fédéral.

### 2.3.2. Recettes fiscales

Les recettes fiscales de 2013 sont établies sur base des observations disponibles à la date de clôture du présent rapport.

La projection des recettes fiscales pour 2014 et à moyen terme tient compte du cadre macroéconomique, des mesures fiscales décidées aux différents niveaux de pouvoir et de la mise en place de la 6e réforme de l'Etat qui régionalise une partie de l'IPP. Avant prise en compte des dépenses fiscales

transférées aux régions, cet IPP régional a vocation à remplacer la dotation IPP de base des régions et une partie du terme négatif de l'actuelle LSF ainsi qu'à financer une partie des dépenses fiscales transférées.

En ce qui concerne le pouvoir fédéral, la projection tient compte des mesures du budget 2014 initial, notamment la diminution des aides aux biocarburants, la mise en place d'une « fairness tax » sur les sociétés, l'assujettissement à la TVA des honoraires d'avocats, des hausses d'accises, l'augmentation de la taxe d'abonnement et des mesures en matière de précompte mobilier. Elle tient compte aussi de l'effet différé de mesures décidées antérieurement, comme la suppression de la réduction d'impôts pour investissements économiseurs d'énergie ou l'augmentation des droits d'emphytéose. La baisse du taux de TVA sur l'électricité de 21 à 6 % à partir d'avril 2014 décidée dans le cadre du Pacte de compétitivité est également intégrée, de même que des augmentations du bonus à l'emploi fiscal.

L'évolution du rythme des enrôlements à l'IPP ou à l'ISoc est prise en compte, ainsi que d'autres facteurs non récurrents (amnistie fiscale, régime temporaire de « liquidation interne »). Une énumération des facteurs non récurrents est reprise en annexe (voir annexe 1).

### 2.3.3. Dépenses de personnel du pouvoir fédéral

La projection des dépenses de personnel de l'administration et de la Défense nationale tient compte de l'évolution de l'emploi, d'une dérive salariale, et des revalorisations salariales décidées dans le cadre des accords sectoriels signés actuellement, ainsi que du transfert de plusieurs milliers d'employés du pouvoir fédéral vers les entités fédérées suite à la 6e réforme de l'Etat.

Même hormis les effets de la 6e réforme de l'Etat, l'emploi diminue de manière relativement importante en projection. Au sein de l'administration, l'emploi recule jusqu'en 2014 en raison des mesures d'assainissement budgétaire décidées par le gouvernement ; à partir de 2015, à législation inchangée, l'emploi de l'administration est maintenu constant. A la Défense nationale, l'emploi continue de reculer entre 2014 et 2019.

### 2.3.4. Autres dépenses du pouvoir fédéral et recettes non fiscales

L'estimation retenue pour 2013 intègre au maximum les informations disponibles actuellement. Le périmètre de consolidation du pouvoir fédéral en comptes SEC reste toutefois inchangé par rapport à celui des comptes nationaux publiés en septembre 2013.

La projection des dépenses primaires autres que les rémunérations est basée sur le budget 2014 initial et sur les projections par allocation de base fournies dans les documents parlementaires associés au budget initial, compte tenu de l'impact de la 6e réforme de l'Etat. Celle-ci se traduit notamment par de profondes modifications des transferts vers les autres niveaux de pouvoir, vu notamment la réforme de la LSF et l'organisation du financement des compétences transférées aux entités fédérées.

Elle tient également compte des mesures structurelles prises en matière de pension (réforme de l'âge minimum et de la condition de carrière afin de pouvoir bénéficier d'une pension anticipée et réforme du complément pour âge, remplacé par le « nouveau » bonus de pension) et du transfert (en 2012) des

pensions de la police locale du fonds de pension de la police intégrée (pouvoir fédéral) vers le fonds de pension solidarisé de l'ONSSAPL (sécurité sociale).

L'estimation des recettes non fiscales du pouvoir fédéral découle également pour l'essentiel du budget 2014 mais intègre autant que possible les informations postérieures au dépôt du budget.

### 2.3.5. Régions et Communautés

La projection repose sur le relevé des unités du secteur public mis à jour en septembre 2013 par la BNB.

L'évolution des dépenses (hors rémunérations) en 2013 et 2014 se base sur une analyse comparative des regroupements économiques de la pré-clôture 2012, de la pré-clôture 2013 ainsi que des budgets les plus récents (budget 2013 ajusté et budget 2014 initial).

A partir de 2015, le comportement budgétaire est évalué sur base des tendances qui se dégagent des derniers budgets pour autant que le taux de croissance réel obtenu soit positif. Dans le cas contraire, les dépenses sont uniquement indexées. A ces dépenses, s'ajoutent celles qui ont été transférées dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, l'emploi dans l'enseignement évolue en fonction de la population scolaire ; dans l'administration, la projection de l'emploi prend en compte les mesures d'économies décidées (en l'absence de mesures, à législation inchangée, l'emploi dans l'administration est maintenu constant). Par ailleurs, une dérive salariale (distincte pour l'enseignement et l'administration) est prise en compte ainsi que les revalorisations salariales décidées dans le cadre des accords sectoriels signés actuellement.

La projection intègre également les éléments significatifs suivants :

- diverses ventes de terrains et bâtiments pour 222 millions en 2014 ;
- une incidence totale de 145 millions de régularisation fiscale en 2014 pour les régions ;
- le remboursement de l'emprunt par KBC à la Région flamande et le versement de revenus de la propriété mentionnés dans les projections pluriannuelles et adaptés pour les informations publiées dans un communiqué de presse de KBC.

### 2.3.6. Pouvoirs locaux

La projection de la masse salariale tient notamment compte des informations disponibles relatives à la baisse attendue de l'emploi dans l'administration des pouvoirs locaux (environ 1 500 emplois en moins chaque année entre 2014 et 2018, pour un total de 7 400 emplois en moins) et aux mesures nouvelles relatives à la rémunération du personnel des services d'incendie (zones de secours). L'impact des mesures de 2011 relatives aux cotisations à l'ONSSAPL destinées à financer les pensions des agents des pouvoirs locaux a été réestimé.

L'évolution des prestations sociales des CPAS est basée sur une double hypothèse : l'une relative au montant moyen du revenu d'intégration compte tenu notamment des paramètres propres au calcul de

l'enveloppe « bien-être », l'autre relative à l'évolution du nombre de bénéficiaires. L'évolution du nombre de bénéficiaires tient compte de la démographie mais également d'un impact dérivé des mesures structurelles, notamment en matière de durée des allocations d'insertion pour les jeunes sortant des études.

Le comportement budgétaire à politique inchangée des autres dépenses et des recettes non fiscales découle pour l'essentiel des tendances observées.

Les mesures relatives aux zones de secours et au revenu d'intégration sont financées par le pouvoir fédéral tandis que la réforme des pensions du personnel statutaire des administrations locales et provinciales de 2011 est à charge des pouvoirs locaux. Cette réforme des pensions implique une augmentation progressive du taux de cotisation pour atteindre 41,5 % en 2016. Ce taux était encore de l'ordre de 34,3 % en moyenne en 2012. Nous avons estimé que l'impact de la réforme coûtera 735 millions en 2019 aux pouvoirs locaux, par rapport à une situation où le taux de cotisation de 2012 aurait été maintenu constant en projection (voir annexe 2).

### 2.3.7. Sécurité sociale et marché du travail

#### a. Mesures structurelles récentes relatives aux revenus de remplacement

La projection tient notamment compte des mesures structurelles récentes en matière de chômage, pension, prépension et crédit-temps/interruption de carrière:

- nouveau régime d'allocations d'insertion pour des jeunes sortant des études : allongement de la durée du stage d'attente, prolongation du stage ou suspension de l'allocation en cas d'évaluation négative, allocations désormais limitées dans le temps ;
- dégressivité accrue des allocations de chômage ;
- relèvement à 55 ans de l'âge d'accès au complément d'ancienneté pour les chômeurs âgés ;
- ensemble de mesures destiné à réduire ou ralentir l'accès aux systèmes de crédit-temps et interruption de carrière ;
- renforcement des conditions d'accès au système de prépension conventionnelle à temps plein (désormais : régime de chômage avec complément d'entreprise) et suppression du régime de prépension à mi-temps ;
- dans les trois régimes de pensions légales (régime salarié, régime indépendant, fonction publique), augmentation de l'âge minimum et de la condition de carrière afin de pouvoir bénéficier d'une pension anticipée ;
- réforme du bonus de pension et du complément d'âge d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- augmentation (depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013) de la pension minimum dans le régime des travailleurs indépendants.

On suppose dans notre projection que la dotation d'équilibre de la sécurité sociale reste d'application.

## b. Allocations familiales

La 6e réforme de l'Etat implique un transfert des allocations familiales aux entités fédérées. La totalité des allocations familiales, les allocations de naissance et les primes d'adoption (y compris celles des fonctionnaires de tous les niveaux de pouvoir) sont transférées aux Communautés. À Bruxelles, la Commission communautaire commune (COCOM) recevra cette compétence. Au niveau de la Communauté française, la compétence sera transférée à la Région wallonne. Préalablement au transfert, la différence entre travailleurs salariés et travailleurs indépendants sera gommée. Pendant une période de transition, les Communautés et la COCOM qui le souhaitent pourront faire appel aux organismes de paiement actuels pour continuer à assurer, contre rémunération, la gestion administrative et le paiement des allocations familiales.

Malgré leur transfert aux entités fédérées à partir de 2015, les allocations familiales restent (en termes comptables du SEC) dans le domaine de la sécurité sociale. Les prestations familiales des fonctionnaires auparavant à charge du pouvoir fédéral, des communautés et régions et des pouvoirs locaux, sont regroupées au sein de la sécurité sociale avec les prestations familiales des régimes salarié, indépendant et de l'ONSSAPL. Une cotisation supplémentaire de ces niveaux de pouvoir vers la sécurité sociale compensera ces dépenses supplémentaires.

## c. Salaires bruts, réductions de cotisations de sécurité sociale et subventions salariales

Les réductions de cotisations et les subventions salariales se basent sur les plans de relance adoptés durant l'été 2012 et l'automne 2013 et le pacte pour la compétitivité de 2013, sur les réductions de cotisations accordées pour neutraliser la hausse du coût salarial consécutive à l'unification des statuts d'ouvrier et d'employé et enfin sur les dernières observations publiées en ce qui concerne les réductions de cotisations (troisième trimestre 2013).

Les nouvelles subventions salariales concernent les heures supplémentaires (dans les secteurs horeca et du bâtiment, en échange des mesures visant à lutter contre le travail au noir - 5,3 millions ex ante en 2014, 21 millions en vitesse de croisière), le travail de nuit et en équipe en continu (24 millions ex ante dès 2014) et enfin, par palier et en général, en tant qu'élément du pacte pour la compétitivité à partir de 2015<sup>13</sup>. En vertu du pacte pour la compétitivité, la subvention Maribel social sera également augmentée suivant le même calendrier, en sus du renforcement initial de 2014<sup>14</sup>. Malgré la baisse de la subvention pour les titres-services de 0,5 euro par heure en 2014, la diminution du nombre de titres déductibles par contribuable et l'abaissement du montant maximum fiscalement déductible, les subventions aux titres-services continueront à augmenter à partir de 2014, car la demande de services ménagers devrait continuer à progresser, fût-ce à un rythme moins rapide qu'avant 2013.

La subvention salariale générale pour le secteur marchand (1 % des salaires bruts) et l'accroissement prévu de cette subvention pour les PME à partir de 2014 (1,12 % au lieu de 1 % des salaires bruts) sont convertis en une réduction équivalente du taux de cotisations patronales légales à partir de 2014<sup>15</sup>. De

<sup>13</sup> Relèvement du pourcentage (du salaire brut) de 15,6 % à 18 % (janvier 2015), 20,4 % (janvier 2017) et 22,8 % (janvier 2019).

<sup>14</sup> Majorations cumulées du forfait à chaque fois de 14 € par trimestre par ETP en janvier 2015, 2017 et 2019.

<sup>15</sup> En soi, la conversion de la subvention salariale générale en une réduction de cotisations patronales a des répercussions sur les coûts salariaux selon le concept des comptes nationaux (baisse de près de 1 milliard), mais pas sur le coût du travail.

nouvelles réductions de cotisations patronales sont accordées au bénéfice des groupes-cibles premiers engagements (quatrième et cinquième travailleur - 10 millions ex ante en 2014, 21 millions en vitesse de croisière) et du secteur horeca (contrats fixes - 66 millions ex ante dès 2014), pour le renforcement de la composante forfaitaire de la réduction structurelle en compensation de la suppression du jour de carence (80 millions ex ante dès 2014), via l'indexation sur le salaire minimum des plafonds salariaux d'application pour la mesure bas salaires et, à partir de 2015, en tant qu'élément constitutif du pacte pour la compétitivité. En vertu de celui-ci, le plafond bas salaires<sup>16</sup> et la réduction générale des cotisations patronales forfaitaires<sup>17</sup> seront augmentés en trois phases.

A noter que les compétences relatives aux réductions de cotisations ciblées et à certaines subventions salariales à charge de la Sécurité sociale sont transférées aux Régions dans le cadre de la 6e réforme de l'Etat.

En 2014, les salaires bruts avant indexation ne devraient, en principe, pas augmenter. Toutefois, l'alignement des salaires bruts minimums des travailleurs de moins de 21 ans sur les salaires minimums légaux, amorcé en 2013, se poursuivra en 2014 avant finalisation en 2015. A partir de 2015, les salaires bruts devraient suivre l'évolution de la productivité macroéconomique du travail, du taux de chômage et du coïn salarial. Par ailleurs, la suppression du jour de carence des ouvriers entraînera une hausse modeste des salaires bruts en 2014.

#### d. Bonus pension

Le nouveau bonus de pension est entré en application en janvier 2014. Les trois régimes de pension connaissent désormais un système de bonus de pension similaire, coulé dans la législation propre à chaque régime. Pour les fonctionnaires, le nouveau bonus remplace le complément pour raison d'âge. Cette réforme du bonus prévoit une harmonisation du bonus de pension avec la réforme des pensions de fin 2011. Les conditions désormais plus strictes pour accéder à la pension anticipée combinées à l'ancien système de bonus de pension créaient une situation dans laquelle le bonus de pension pouvait être accordé à des personnes contraintes de retarder leur départ à la retraite du fait de la réforme de 2011. Le nouveau régime associe le début de la période de référence du bonus de pension à la première date possible de prise de cours de la pension (avec un délai de 12 mois entre celle-ci et le début de la période qui ouvre effectivement le droit au bonus). D'autre part, le système est devenu plus progressif en prévoyant un montant plus élevé à mesure que la carrière s'allonge (la première année de la période de référence donne droit à un bonus de pension de 1,50 EUR par jour presté à temps plein et le montant augmente pour chaque année supplémentaire par tranche de 0,20 EUR pour atteindre un maximum de 2,50 EUR par jour presté à temps plein). Enfin, il est désormais possible de se constituer un bonus de pension même après l'âge de 65 ans et ce jusqu'au dernier jour du mois précédant la date de prise en cours de la pension.

---

<sup>16</sup> Majorations cumulées du plafond des bas salaires de chaque fois 480 € (par trimestre par ETP), indexé sur le plafond des bas salaires pris en compte pour le bonus emploi, en janvier 2015, 2017 et 2019.

<sup>17</sup> Majorations cumulées du forfait de base de chaque fois 14 € par trimestre par ETP en janvier 2015, 2017 et 2019.

#### e. Adaptation au bien-être des prestations sociales

La répartition des enveloppes pour les adaptations des prestations sociales au bien-être, telle que proposée par les partenaires sociaux dans le cadre de l'accord interprofessionnel et acceptée par le gouvernement, a également été prise en compte dans la projection jusqu'en 2014 inclus. Les enveloppes théoriques sont ensuite appliquées à 100 %.

L'augmentation du montant minimum de la pension de retraite au taux ménage des travailleurs indépendants à partir du 1er avril 2013 a également été prise en considération.

#### f. Dépenses de soins de santé

Pour 2014, l'objectif budgétaire initial est égal à 27861,5 millions (3 % de croissance réelle et 1,4 % d'inflation). Le niveau de dépenses réelles retenu dans la projection est estimé à 26840,4 millions d'euros, soit une différence de 1021 millions d'euros (146 millions d'euros de double comptage et 875 millions en raison de l'effet des mesures structurelles passées et des nouvelles mesures).

A partir de 2015, les dépenses réelles de soins de santé sont projetées séparément pour les soins aigus et les soins de longue durée sur la base d'une nouvelle modélisation économétrique. Les soins de longue durée se composent essentiellement des soins aux personnes âgées, parmi lesquels les soins résidentiels (MRPA/MRS) et les soins à domicile. Cette nouvelle approche représente de façon plus fine la dynamique des dépenses réelles de soins de santé qui s'avère depuis plusieurs années différente de la norme de croissance (3 % moins 0,63 % de diminution structurelle).

Les dépenses en soins de santé aigus, exprimées en termes réels par tête, sont projetées en utilisant un modèle économétrique à séries temporelles ayant comme variables explicatives le PIB réel par tête, le taux de chômage, la part des personnes des tranches d'âge 65-74 ans et 75-84 ans dans la population totale et deux proxys pour les progrès technologiques médicaux (le nombre de nouveaux médicaments agréés en Belgique et le nombre de nouveaux appareils agréés par la FDA). Ce modèle a été évalué sur la base de données portant sur la période 1981-2012. Les effets estimés sont comparables aux résultats de la littérature scientifique, notamment en ce qui concerne la contribution substantielle de la technologie médicale à la croissance historique des dépenses. La nouvelle estimation de ces effets et l'augmentation estimée de la croissance du PIB réel entraînent une révision à la hausse de l'accroissement des dépenses en soins de santé aigus.

Le modèle utilisé pour les soins de longue durée projette les dépenses réelles de soins par tête sur la base d'un modèle économétrique à séries temporelles ayant comme variables explicatives le PIB réel par tête, la part des personnes des tranches d'âge 65-74, 75-84 et 85+ dans la population totale et l'espérance de vie de ces personnes par tranche d'âge. La nouvelle projection des dépenses en soins de longue durée donne un résultat légèrement supérieur à la projection précédente suite à la nouvelle estimation des effets de la démographie (notamment l'introduction de l'effet d'espérance de vie et l'impact de la tranche d'âge des 85+).

Le transfert des compétences en matière de soins de santé dans le cadre de la 6e réforme de l'Etat porte surtout sur les dépenses en soins de longue durée (environ 82 % du total en 2015), notamment pour les soins résidentiels (maisons de repos, centres de soins de jour).

### 3. Résultats de la projection

Table 1a Macroeconomic prospects

	ESA Code	2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		level (billion of euros)	rate of change						
1. Real GDP	B1*g	327.8	0.2	1.4	1.8	1.7	1.7	1.6	1.4
2. Nominal GDP	B1*g	381.7	1.5	2.9	3.5	3.4	3.4	3.2	3.1
<b>Components of real GDP</b>									
3. Private consumption expenditure	P.3	171.3	0.6	1.3	1.6	1.6	1.6	1.5	1.4
4. Government consumption expenditure	P.3	76.1	0.2	1.0	0.8	1.0	0.9	1.0	1.1
5. Gross fixed capital formation	P.51	63.4	-1.6	1.3	3.1	3.1	2.9	2.4	1.0
6. Changes in inventories and net acquisition of valuables (% of GDP)	P.52 +P.53	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6
7. Exports of goods and services	P.6	290.1	1.9	3.0	4.1	3.7	3.7	3.7	3.3
8. Imports of goods and services	P.7	277.3	1.3	2.7	3.9	3.7	3.6	3.7	3.2
<b>Contribution to real GDP growth</b>									
9. Final domestic demand		-	-0.1	1.2	1.7	1.7	1.6	1.5	1.2
10. of which change in inventories and net acquisition of valuables	P.52 +P.53	-	-0.4	0	0	0	0	0	0
11. External balance of goods and services	B.11	-	0.5	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2

Table 1b Price developments

	ESA Code	2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Level (2005=100)	rate of change						
1. GDP deflator		116.4	1.4	1.4	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7
2. Private consumption deflator		118.3	1.2	0.9	1.3	1.5	1.6	1.6	1.7
3. HICP		119.6	1.2	0.9	1.3	1.5	1.6	1.6	1.7
4. Public consumption deflator		126.0	2.1	0.7	1.9	1.8	1.7	1.4	2.0
5. Investment deflator		120.0	1.0	1.7	1.7	1.9	1.9	2.1	2.0
6. Export price deflator (goods and services)		113.2	-0.4	0.6	0.9	1.6	1.8	2.0	2.1
7. Import price deflator (goods and services)		116.3	-0.4	0.2	0.8	1.7	2.0	2.2	2.2

Table 1c Labour market developments

	ESA Code	2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Level	rate of change						
1. Employment, persons (000) <sup>1</sup>		4544.0	-0.3	0.3	0.7	0.7	0.8	0.7	0.6
2. Employment, hours worked <sup>2</sup>		7135.4	-0.4	0.5	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5
3. Unemployment rate (%) <sup>3</sup>		8.4	8.4	8.4	8.3	8.2	7.9	7.6	7.3
4. Labour productivity, persons <sup>4</sup>		72.1	0.4	1.2	1.1	1.0	1.0	0.9	0.7
5. Labour productivity, hours worked <sup>5</sup>		45.9	0.6	0.9	1.1	1.1	1.1	1.0	0.8
6. Compensation of employees	D.1	201.4	1.9	0.9	2.8	3.5	3.3	3.3	3.2
7. Compensation per employee		53.1	2.3	0.7	2.0	2.6	2.3	2.4	2.4

1. Occupied population, domestic concept, national accounts definition.

2. National accounts definition (million of hours).

3. Harmonised definition, Eurostat; levels.

4. Real GDP per person employed.

5. Real GDP per hour worked.

Table 1d Sectoral balances  
% of GDP

	ESA code	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Net lending/borrowing vis-à-vis the rest of the world	B.9	-0.1	0.5	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
of which:								
- balance of goods and services		1.6	2.2	2.4	2.3	2.3	2.2	2.3
- balance of primary incomes and transfers		-1.5	-1.4	-1.5	-1.4	-1.5	-1.5	-1.4
- Capital account		-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
2. Net lending/borrowing of the private sector	B.9	2.6	3.3	3.6	3.6	3.5	3.1	3.1
3. Net lending/borrowing of general Government	EDP B.9	-2.6	-2.7	-2.9	-2.8	-2.8	-2.5	-2.4
4. Statistical discrepancy		-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1

Table 2 General government budgetary prospects

	ESA Code	2013 level (billion of euros)	2013 % of GDP	2014 % of GDP	2015 % of GDP	2016 % of GDP	2017 % of GDP	2018 % of GDP	2019 % of GDP
<b>Net lending (EDP B.9) by sub-sector</b>									
1. General government	S.13	-9.8	-2.6	-2.7	-2.9	-2.8	-2.8	-2.5	-2.4
2. Central government	S.1311	-9.4	-2.5	-2.7	-2.6	-2.3	-2.3	-2.1	-2.2
3. State government	S.1312	0.1	0.0	0.0	-0.2	-0.5	-0.4	-0.3	-0.2
4. Local government	S.1313	-0.5	-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.1
5. Social security funds	S.1314	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
General government (S.13)									
6. Total revenue	TR	197.6	51.8	50.8	50.6	50.6	50.7	50.8	50.9
7. Total expenditures	TE <sup>1</sup>	207.5	54.4	53.6	53.4	53.4	53.4	53.3	53.3
8. Net lending/borrowing	EDP B.9	-9.8	-2.6	-2.7	-2.9	-2.8	-2.8	-2.5	-2.4
9. Interest expenditure	EDP D.41	12.1	3.2	3.1	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
10. Primary balance <sup>2</sup>		2.3	0.6	0.4	0.1	0.2	0.2	0.5	0.6
11. One-off and other temporary measures <sup>3</sup>		2.3	0.6	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Selected Components of revenue</b>									
12. Total taxes (12=12a+12b+12c)		118.1	30.9	31.0	30.9	30.9	31.0	31.1	31.2
12a. Taxes on production and imports	D.2	49.1	12.9	12.8	12.6	12.6	12.5	12.5	12.4
12b. Current taxes on income, wealth, etc	D.5	65.0	17.0	17.1	17.5	17.5	17.7	17.8	18.0
12c. Capital taxes	D.91	4.0	1.0	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
13. Social contributions	D.61	65.6	17.2	16.7	16.5	16.6	16.6	16.7	16.7
14. Property income	D.4	4.1	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
15. Other <sup>4</sup>		9.8	2.6	2.4	2.3	2.3	2.2	2.2	2.2
16=6. Total revenue	TR	197.6	51.8	50.8	50.6	50.6	50.7	50.8	50.9
p.m.: Tax burden (D.2+D.5+D.61+D.91-D.995) <sup>5</sup>		185.4	48.6	48.1	47.9	48.0	48.1	48.2	48.3
<b>Selected components of expenditures</b>									
17. Compensation of employees + intermediate consumption	D.1+P.2	63.8	16.7	16.4	16.2	16.0	15.8	15.6	15.5
17a. Compensation of employees	D.1	50.0	13.1	12.8	12.7	12.5	12.4	12.2	12.2
17b. Intermediate consumption	P.2	13.8	3.6	3.6	3.5	3.5	3.4	3.4	3.3
18. Social payments (18=18a+18b)		101.1	26.5	26.4	26.4	26.6	26.7	26.7	26.9
<i>Of which</i> Unemployment benefits <sup>6</sup>		9.6	2.5	2.4	2.3	2.2	2.2	2.1	2.0
18a. Social transfers in kind	D.631	31.7	8.3	8.4	8.4	8.4	8.5	8.5	8.6
18b. Other social transfers	D.62	69.4	18.2	18.0	18.0	18.1	18.2	18.2	18.3
19=9. Interest expenditures	EDP D.41	12.1	3.2	3.1	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
20. Subsidies	D.3	10.0	2.6	2.4	2.4	2.4	2.5	2.5	2.6
21. Gross fixed capital formation	P.51	6.4	1.7	1.5	1.6	1.6	1.7	1.8	1.6
22. Capital transfers	D9	4.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
23. Other <sup>7</sup>		9.9	2.6	2.6	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6
24=7. Total expenditure	TE <sup>1</sup>	207.5	54.4	53.6	53.4	53.4	53.4	53.3	53.3
p.m. Government consumption (nominal) (P3)	P.3	95.9	25.1	24.8	24.7	24.5	24.3	24.2	24.2

1. Adjusted for the net flow of swap-related flows, so that TR-TE=EDP B.9.

2. The primary balance is calculated as (EDP B.9, item 8) plus (EDP D.41, item 9).

3. A plus sign means deficit-reducing one-off measures.

4. P.11+P.12+P.131+D.39+D.7+D.9 (other than D.91).

5. Including those collected by the EU.

6. Includes cash benefits (D.621 and D.624) and in kind benefits (D.631) related to unemployment benefits

7. D.29+D.4 (other than D.41)+D.5+D.7+D.9+P.52+P.53+K.2+D.8.

**Table 4** General government debt developments  
% of GDP

	ESA Code	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Gross debt level		99.9	100.1	99.8	99.5	99.1	98.7	98.2
2. Change in gross debt		0.1	0.3	-0.4	-0.3	-0.3	-0.4	-0.5
Contributions to change in gross debt								
3. Primary balance		-0.6	-0.4	-0.1	-0.2	-0.2	-0.5	-0.6
4. Interest and GDP dynamics	EDP D.41	1.7	0.3	-0.4	-0.3	-0.3	-0.1	0.0
Stock-flow adjustment		-1.0	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
p.m. implicit interest rate on debt		3.2	3.2	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
nominal GDP growth		1.5	2.9	3.5	3.4	3.4	3.2	3.1

**Table 5** Cyclical developments  
% of GDP

	ESA code	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Real GDP growth (%)		0.2	1.4	1.8	1.7	1.7	1.6	1.4
2. Net lending of general government	EDP B.9	-2.6	-2.7	-2.9	-2.8	-2.8	-2.5	-2.4
3. Interest expenditure	EDP D.41	3.2	3.1	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
4. One-off and other temporary measures <sup>1</sup>		0.6	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Potential GDP growth (%)		0.9	1.0	1.1	1.3	1.3	1.3	1.2
Contributions :								
- Labour		0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.2	0.2
- Capital		0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
- total factor productivity		0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7
6. Output gap		-2.3	-1.9	-1.2	-0.7	-0.3	-0.1	0.1
7. Cyclical budgetary component		-1.3	-1.0	-0.7	-0.4	-0.2	0.0	0.0
8. Cyclically-adjusted balance (2-7)		-1.3	-1.7	-2.2	-2.4	-2.6	-2.4	-2.4
9. Cyclically-adjusted primary balance (8+3)		1.9	1.4	0.8	0.6	0.4	0.5	0.6
10. Structural balance (8-4)		-1.9	-2.0	-2.2	-2.4	-2.6	-2.4	-2.4

1. A plus sign means deficit-reducing one-off measures.

### Estimation de l'output gap pour la Belgique par le BFP et la Commission européenne

La Commission européenne a publié le 25 février dernier sa prévision macroéconomique d'hiver pour la période 2014-2015. A cet horizon, l'output gap est calculé en confrontant les prévisions du PIB potentiel à celles du PIB effectif. Le Bureau fédéral du Plan utilise la même méthode de référence mais l'applique à ses propres banques de données en y incluant les valeurs futures reprises dans les Perspectives économiques. En procédant de la sorte, l'estimation du PIB potentiel est parfaitement compatible avec la projection de moyen terme.

Au graphique ci-après, nous comparons les estimations de l'output gap réalisées par la Commission européenne pour l'Allemagne, la France et la Belgique. Pour cette dernière, nous rajoutons en fin de période l'estimation de l'output gap produite par le BFP. Conformément à l'intuition, le cycle conjoncturel de la Belgique évolue sur période historique, sauf exception, entre les limites formées par l'output gap de l'Allemagne et de la France. Avec l'estimation du BFP, ce fait stylisé est reproduit en projection. Avec l'estimation de la Commission européenne, l'output gap de la Belgique coïncide avec celui de l'Allemagne en 2015 et se retrouve à 1,8 point de pourcentage au-dessus de l'output gap français.

L'écart important entre l'estimation de l'output gap pour la Belgique par le BFP et la Commission européenne en 2015 (0,8 point de pourcentage) trouve son origine en bonne partie dans une forte révision à la baisse à un an d'intervalle par la Commission de la croissance potentielle en 2013-2014 (-0,5 point de pourcentage). Une telle correction ne nous paraît pas justifiée eu égard aux faibles révisions de la croissance effective du PIB belge à un an d'intervalle.

Graphique Estimation de l'output gap pour l'Allemagne, la France et la Belgique  
En % du PIB potentiel

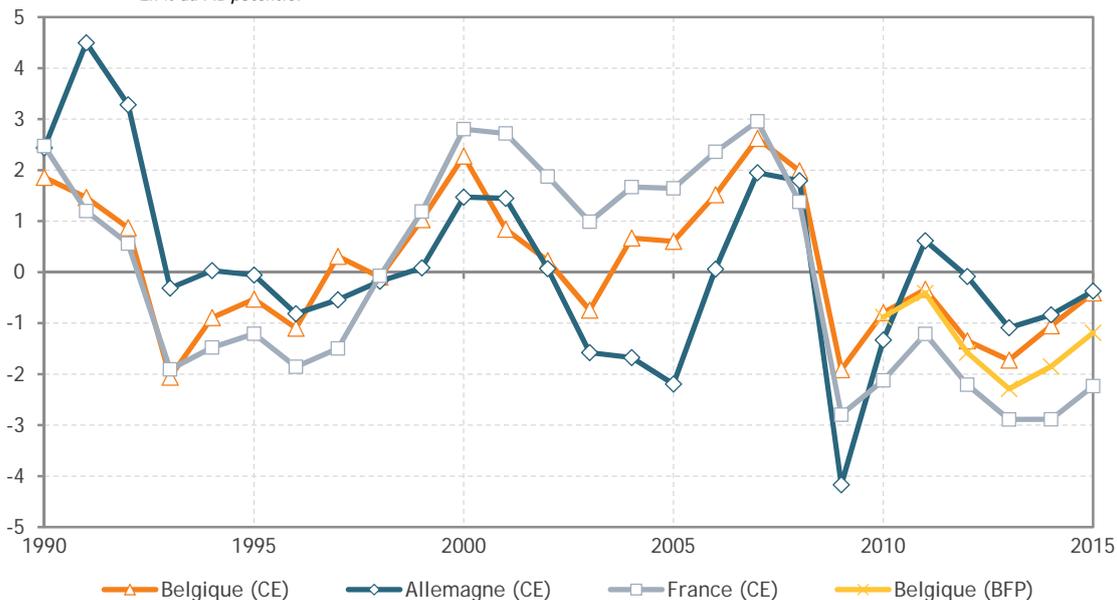


Table 6 Divergences from previous update

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Real GDP growth (%)							
- Previous update <sup>1</sup>	0.2	1.2	1.5	1.7	1.8	1.9	
- Current update	0.2	1.4	1.8	1.7	1.7	1.6	1.4
- Difference	0.0	0.2	0.3	0.0	-0.1	-0.3	
General government net lending (% of GDP)							
- Previous update <sup>1</sup>	-2.9	-3.0	-2.9	-2.8	-2.7	-2.5	
- Current update	-2.6	-2.7	-2.9	-2.8	-2.8	-2.5	-2.4
- Difference	0.3	0.3	0.0	-0.0	-0.1	0.0	
General government gross debt (% of GDP)							
- Previous update <sup>1</sup>	100.9	101.6	101.3	100.8	100.0	99.0	
- Current update	99.9	100.1	99.8	99.5	99.1	98.7	98.2
- Difference	-1.0	-1.5	-1.5	-1.3	-0.9	-0.3	

1. Medium-term projection 2013-2018 of May 2013.

**Table 7 Long term sustainability of public finances**  
*% of GDP*

	2007	2010	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Total expenditure</b>	48.2	52.5	54.3	59.0	63.3	67.5	71.7
of which: age-related expenditure	26.0	29.0	30.9	33.3	34.7	35.3	35.3
Pension expenditure	10.0	11.1	12.9	15.0	16.0	16.1	15.9
Social security pension	10.0	11.1	12.9	15.0	16.0	16.1	15.9
old-age and early pensions (survivors included)	9.2	10.1	11.7	13.9	15.0	15.2	15.0
other pensions (only disability)	0.8	1.0	1.2	1.1	1.0	0.9	0.9
Occupational pensions: not in the general government							
Health care	5.8	6.6	7.1	7.4	7.7	7.8	7.9
Long-term care	1.1	1.2	1.4	1.6	2.1	2.6	2.9
Education expenditure	3.8	4.1	4.0	4.1	4.1	4.1	4.1
Other age-related expenditure	5.4	6.0	5.6	5.1	4.8	4.7	4.5
Interest expenditure	3.9	3.5	3.6	5.6	8.1	11.5	15.7
<b>Total revenue</b>	48.1	48.6	50.7	51.3	51.4	51.4	51.3
of which: property income	0.7	0.9	1.0	0.9	0.7	0.5	0.3
of which: from pensions contributions (not available)							
Pension reserve fund assets	4.6	4.9	5.5	6.1	6.9	7.9	9.1
of which: consolidated public pension fund assets	4.6	4.9	5.5	6.1	6.9	7.9	9.1
Systemic pensions reform	-	-	-	-	-	-	-
Social contributions diverted to mandatory private scheme	-	-	-	-	-	-	-
Pension expenditure paid by mandatory private scheme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Assumptions</b>							
Labour productivity growth	1.2	1.7	1.0	1.5	1.5	1.5	1.5
Real GDP growth	2.9	2.4	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7
Participation rate males (aged 20-64): potential participation rate (1)	87.4	86.1	84.6	83.9	84.1	84.2	84.2
Participation rate females (aged 20-64): potential participation rate	72.7	73.8	76.2	76.9	77.4	77.4	77.5
Total participation rates (aged 20-64): potential participation rate	80.1	80.0	80.4	80.4	80.7	80.8	80.8
Unemployment rate (administrative definition)	12.4	12.5	11.0	8.5	8.0	8.0	8.0
Population aged 65+ over total population	17.1	17.2	19.3	22.6	24.7	25.3	25.8

Source: Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement, Conseil Supérieur des Finances, juillet 2013

Table 8 Basic assumptions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Short term interest rate euro area (annual average)	0.2	0.3	0.4	0.9	1.5	2.0	2.4
Long term interest rate euro area (annual average)	2.7	2.6	2.9	3.3	3.5	3.7	3.8
Euro in USD x 100 (annual average)	132.8	135.7	135.7	135.7	135.7	135.7	135.7
Nominal effective exchange rate, 2005=100	103.0	103.9	104.2	104.2	104.2	104.2	104.2
World excluding EU, GDP growth	3.6	4.1	4.4	4.6	4.6	4.7	4.6
EU GDP growth	0.1	1.5	2.0	1.5	1.6	1.6	1.4
Growth of relevant foreign markets	1.4	4.4	5.8	5.0	5.0	5.0	4.4
World import volumes growth, excluding EU	3.5	5.4	6.1	7.2	7.1	7.0	7.3
Oil prices (Brent, USD/barrel), level	108.7	104.1	99.6	102.2	104.9	107.6	110.4

Table 9 Macroeconomic prospects 2014-2020: main results

	2013	2014	2015	2016	2017	Averages	
						2018- 2020	2013- 2020
<b>GDP and components</b>							
Real GDP	0.2	1.4	1.8	1.7	1.7	1.5	1.4
Nominal GDP	1.5	2.9	3.5	3.4	3.4	3.2	3.0
<i>components of real GDP</i>							
Private consumption expenditure	0.6	1.3	1.6	1.6	1.6	1.4	1.4
Government consumption expenditure	0.2	1.0	0.8	1.0	0.9	1.1	0.9
Gross fixed capital formation	-1.6	1.3	3.1	3.1	2.9	1.6	1.7
Changes in inventories and net acquisition of valuables (contribution to growth)	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1
Exports of goods and services	1.9	3.0	4.1	3.7	3.7	3.5	3.4
Imports of goods and services	1.3	2.7	3.9	3.7	3.6	3.4	3.2
Net exports (contribution to growth)	0.5	0.3	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2
<b>Prices and interest rates</b>							
Deflator of private consumption	1.2	0.9	1.3	1.5	1.6	1.7	1.4
GDP deflator	1.4	1.4	1.6	1.6	1.6	1.7	1.6
Long term interest rate (10 years)	2.4	2.5	2.8	3.1	3.4	3.7	3.1
Short term interest rate ( 3 months)	0.1	0.2	0.3	0.8	1.4	2.3	1.2
<b>Employment and unemployment</b>							
Domestic employment (evolution in 000')	-11.5	12.5	32.4	32.1	34.7	28.4	23.2
Domestic employment (evolution in %)	-0.3	0.3	0.7	0.7	0.8	0.6	0.5
Employment rate (20-64 yrs) (*)	66.9	66.9	67.2	67.5	67.9	68.7	69.1
Unemployment rate (FPB concept) (*)	12.4	12.6	12.3	12.2	11.8	10.9	10.5
Unemployment rate (Eurostat standardised rate) (*)	8.4	8.4	8.3	8.2	7.9	7.3	7.0
Productivity per hour (market branches)	0.7	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0
<b>Incomes</b>							
Real disposable income of households	0.3	1.4	1.5	1.8	1.8	1.5	1.4
Households saving rate (% of disposable income)	14.9	14.9	14.9	15.0	15.2	15.1	15.0
<b>Public finances</b>							
Net lending of General Government (EDP defi- nition - % of GDP) (*)	-2.6	-2.7	-2.9	-2.8	-2.8	-2.4	-2.3
Primary balance (% of GDP) (*)	0.6	0.4	0.1	0.2	0.2	0.6	0.7
Gross public debt (% of GDP) (*)	99.9	100.1	99.8	99.5	99.1	98.1	97.5
<b>External balance</b>							
Balance of goods and services (% of GDP) (*)	1.6	2.2	2.4	2.3	2.3	2.3	2.4
Balance of current accounts (% of GDP) (*)	0.1	0.7	0.9	0.9	0.8	0.8	1.0
Greenhouse gas emissions (in million of ton CO <sub>2</sub> -equivalent) (*)	114.5	112.5	113.5	114.7	114.5	113.9	113.6

(\*) end of period for the last column (average 2013-2020)

## 4. Effets des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance

### 4.1. Contexte

Ce chapitre présente les principaux impacts macroéconomiques, sectoriels et budgétaires des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance conclu en novembre 2013. L'étude a été réalisée dans le cadre du PNR, en vue de présenter les effets de l'une des mesures importantes récemment décidées par le gouvernement.

Le 24 janvier 2014, le Conseil des Ministres a approuvé l'avant-projet de loi et les arrêtés mettant en oeuvre les mesures fédérales du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance, lequel comprend une série de mesures pour améliorer la compétitivité des entreprises et renforcer le pouvoir d'achat des citoyens. Parmi celles-ci, la mesure dont les effets sont estimés plus loin est définie de la manière suivante :

« Un montant de 1,35 milliard est progressivement consacré pour réduire le coût du travail pour les entreprises, dont 450 millions dès 2015, 450 millions supplémentaires à partir de 2017 et 450 millions supplémentaires à partir de 2019 »<sup>18</sup>. Dans le Pacte conclu en novembre 2013, il est précisé que « les réductions de cotisations sociales seront réalisées pour 1/3 par un renforcement du forfait de la réduction structurelle (80 % pour le secteur marchand – 20 % pour le secteur non-marchand), 1/3 ciblées vers les bas salaires et 1/3 ciblées vers les secteurs soumis à la concurrence internationale et sur lesquels pèse un risque démontré sur le potentiel de croissance du fait de l'évolution des coûts du travail au regard de l'évolution de la productivité ».

Les effets de ces réductions supplémentaires de cotisations sociales et de hausse des subventions salariales ont été mesurés dans deux scénarios salariaux différents : dans un scénario de salaires bruts hors index inchangés et dans un scénario de libre formation des salaires (voir point suivant).

Les variantes ont été réalisées à l'aide du modèle macro-sectoriel économétrique de moyen terme HERMES<sup>19</sup>, dans sa version de mars 2014. La projection de référence est celle de mars 2014<sup>20</sup>. L'objectif de cet exercice n'étant pas de livrer des résultats en niveaux absolus, mais de mesurer l'impact spécifique de diverses mesures, les résultats sont donc présentés en écart par rapport à une projection de référence.

Étant donné que l'horizon de projection est limité à 2020 et que les réductions de charges sont étalées dans le temps (15/17/19), les résultats de simulation en 2020 englobent les effets à moyen terme des

<sup>18</sup> Extrait du communiqué de presse du Conseil des Ministres du 24 janvier 2014.

<sup>19</sup> Pour une présentation du modèle HERMES, voir : « A new version of the HERMES model – HERMES III », Working Paper 13-13, Bureau fédéral du Plan, novembre 2013.

<sup>20</sup> Voir chapitre 3 du présent rapport pour une présentation de cette projection.

réductions de charges introduites en 2015 et les effets à court terme des réductions de charge appliquées en 2017 et 2019.

## 4.2. Utilisation du modèle économétrique HERMES

Un modèle économétrique constitue une représentation stylisée du système économique réel basée sur la théorie économique et présentant une quantification du degré d'influence que chaque agrégat économique exerce sur les autres. Cette quantification est obtenue en recourant aux méthodes de l'inférence statistique, appliquée aux séries statistiques de la période d'observation. Le modèle économétrique ainsi construit doit être considéré comme un modèle de court-moyen terme. Il fournit un cadre d'analyse cohérent, compatible avec les comportements mis en évidence sur le passé récent, à condition d'être régulièrement actualisé et réestimé. C'est le cas du modèle HERMES qui est utilisé pour cette étude.

Le modèle HERMES est particulièrement bien adapté à l'examen des interactions entre les variables macroéconomiques et les prélèvements obligatoires. Ceux-ci, comme d'ailleurs l'ensemble des finances publiques, sont modélisés de façon détaillée<sup>21</sup>. Les effets spécifiques de mesures portant sur différents types de prélèvement peuvent ainsi être pris en compte. D'une part, lorsque celles-ci affectent les prix relatifs des facteurs de production – à savoir le travail (lui-même désagrégé en trois catégories), le capital, l'énergie et la consommation intermédiaire hors énergie – le modèle simule pour chaque branche d'activité la modification progressive des choix technologiques, en tenant compte des délais d'ajustement et donc des coûts de transition; il évaluera également l'impact de la variation des coûts totaux de production sur les prix, la compétitivité et la rentabilité. D'autre part, le modèle génère les effets de demande qui découlent des modifications du revenu disponible et des prix relatifs, en tenant compte de la dynamique d'adaptation des comportements.

Un autre atout du modèle HERMES réside dans l'approche macro-sectorielle de l'économie qui est retenue. Le modèle distingue en effet 16 branches de production et peut donc étudier les effets différenciés, selon les branches considérées, de mesures de politique économique, visant notamment à réduire les coûts de certains facteurs de production et à en augmenter d'autres.

### *Formation des salaires*

En ce qui concerne la formation des salaires, différentes formes de modélisation sont possibles.

Le premier type de modélisation considère que les mesures de politique sont sans effet sur l'évolution du salaire brut horaire réel. Le taux de salaire brut hors index obtenu dans les variantes est alors identique à celui de la projection de référence. On suppose, dans ce premier scénario de formation des salaires, que la négociation salariale n'est pas affectée par les mesures considérées. Il s'ensuit que les augmentations de réductions de cotisations patronales se répercutent complètement sur le coût salarial.

---

<sup>21</sup> Bien que le modèle HERMES distingue les différents niveaux de pouvoir, seul l'impact sur les administrations publiques considérées dans leur ensemble est présenté ici.

La deuxième option de modélisation des salaires, également utilisée dans cette étude, vise à tenir compte d'une possible répercussion directe des taux de prélèvement obligatoire sur la négociation salariale. Elle consiste à combiner le modèle HERMES avec l'équation de salaire du modèle LABMOD, en greffant sur le premier les résultats du second en matière de formation des salaires. La formation des salaires suppose un modèle de négociation salariale "right to manage". Le coût salarial réel dépend donc de la productivité, du coin fiscal et du taux de chômage<sup>22</sup>.

Tant pour la simulation de référence que pour les simulations en variantes, les hypothèses salariales de LABMOD tiennent compte des résultats du coin fiscal, de la productivité et du taux de chômage calculés avec le modèle HERMES (dans sa version salaires exogènes). Dans un deuxième temps, les hypothèses salariales de LABMOD sont introduites dans le modèle HERMES.

#### *Offre de travail inchangée*

Mentionnons également que, quelle que soit la configuration salariale considérée, l'hypothèse d'une offre de travail inélastique (ne dépendant donc pas de l'évolution des salaires ou de l'activité) a été posée.

La suite du texte est organisée comme suit. Le point 4.3 présente les modalités des variantes testées alors que le point 4.4 en commente les résultats.

### 4.3. Modalités des variantes

Le Pacte de compétitivité adopté à l'automne 2013 renforce les subventions pour le travail de nuit et en équipe (via l'exonération de précompte professionnel), les subventions du Maribel social (cotisations patronales reversées aux entreprises via les Fonds du Maribel social) et les réductions de cotisations patronales, et ce en trois phases : au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 1<sup>er</sup> janvier 2017 et 1<sup>er</sup> janvier 2019. A chaque fois, de nouvelles réductions de charges pour un montant de 450 millions d'euros (euros de 2015) seraient octroyées ex ante. Dans la mesure où l'emploi et/ou les salaires bruts progressent dans le temps, les montants ex ante devraient dépasser les 450 millions.

Les taux de subventions salariales pour le travail de nuit et en équipe sont relevés de 15,6 % des salaires bruts concernés à respectivement 18 % en 2015, 20,4 % en 2017 et 22,8 % en 2019. Ex post, ces augmentations font croître le taux macroéconomique implicite de subvention salariale aux entreprises (mesuré par rapport au coût salarial avant déduction des réductions de cotisations ou subventions salariales) initialement de 0,1 point de pourcentage en 2015 et finalement de 0,3 point de pourcentage en 2020, en comparaison avec la simulation hors Pacte de compétitivité.

La subvention du Maribel social par travailleur à temps plein serait augmentée sur base trimestrielle de respectivement 13,92 €, 27,84 € et 41,76 € en comparaison avec la subvention octroyée en 2014.

---

<sup>22</sup> Il existe une troisième option de modélisation salariale, qui consiste à endogénéiser, dans le modèle HERMES, les salaires réels en faisant dépendre ceux-ci de l'évolution des productivités et d'un effet de Phillips via le taux de chômage, mais pas du coin fiscal ni du taux de remplacement. Cette option n'a pas été utilisée pour la présente étude.

Les réductions de cotisations patronales complémentaires octroyées aux entreprises qui ne relèvent pas du Maribel social ou des ateliers protégés se composent de deux éléments. Premièrement, la réduction forfaitaire générale est relevée, à chaque phase, de 14 euros par trimestre par travailleur à temps plein. Deuxièmement, la portée du supplément bas salaire est élargie dans la mesure où le seuil des bas salaires bruts est relevé à chaque phase (à chaque fois de 480 euros par trimestre par travailleur à temps plein). Le relèvement progressif du seuil de bas salaires pour les réductions de cotisations patronales se produira plus ou moins en termes réels puisque la hausse de 480 euros sera majorée de 2 % chaque fois que le seuil de bas salaire utilisé dans le cadre du bonus à l'emploi (réductions de cotisations personnelles pour les bas salaires) est relevé.

Le taux de réduction de cotisations patronales (mesuré par rapport au coût du travail avant déduction des réductions de cotisations ou des subventions salariales) augmenterait dès lors de 0,2 point de pourcentage dans un premier temps et de 0,4 point de pourcentage en fin de période, en comparaison avec la simulation hors Pacte de compétitivité.

**Tableau 3 Réductions de cotisations et subventions salariales pour les entreprises**  
(écarts en % ou millions d'euros par rapport à la simulation sans Pacte)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de réduction de cotisations patronales (1)	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Taux implicite de subvention salariale via le travail de nuit et en équipe (1)	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3
Réductions complémentaires du coût du travail (2) via:	452,4	454,5	933,0	936,1	1434,6	1437,3
- la subvention pour le travail de nuit et en équipe (ex post)	165,8	171,6	353,0	364,8	560,3	575,3
- le supplément bas salaire	173,5	168,5	348,4	336,5	518,4	503,0
- la réduction forfaitaire générale de cotisations patronales	113,1	114,4	231,7	234,8	355,9	359,0

1. Modification de taux (défini par rapport au coût du travail avant déduction de réductions de cotisations ou subventions salariales).

2. Millions d'euros.

Notons enfin que des mesures compensatoires visant à rendre les mesures de réduction du coût du travail budgétairement neutres n'ont pas été introduites dans les variantes.

## 4.4. Principaux résultats

### 4.4.1. Dans un scénario de salaires bruts hors index inchangés

#### a. Activité et emploi

La baisse des cotisations sociales patronales a pour effet direct de diminuer le coût salarial des entreprises. Le coût salarial horaire réel est ainsi réduit, par rapport à la simulation de base, d'environ 0,3 % en 2015 et 2016, 0,6 % en 2017 et 2018 et 0,9 % en 2019 et 2020, rendant le facteur de production travail plus attractif. Cette baisse permet de stimuler la création d'emplois, laquelle atteint 5 000 unités en 2016, 11 000 unités en 2018 et 18 000 unités en 2020 (au-delà des créations d'emplois observées dans la simulation n'incorporant pas les mesures de réduction du coût du travail du Pacte).

Ces créations d'emplois permettent de relancer l'activité économique. En effet, elles permettent de gonfler le revenu disponible réel des ménages qui dépasse son niveau de la simulation de référence de

0,1 % en 2016, 0,2 % en 2018 et 0,3 % en 2020. L'augmentation de la consommation privée et des investissements en logements qui en découle est initialement relativement faible mais croît progressivement pour atteindre, respectivement, 0,3 % et 0,2 % en 2020. Malgré les effets de substitution en faveur du travail, les investissements des entreprises sont dynamisés (+0,4 % en 2020) car ces dernières entrevoient une expansion de leurs débouchés sur les marchés intérieurs et extérieurs. Les entreprises bénéficient également, suite à la baisse de leurs coûts de production, d'une rentabilité et d'une compétitivité accrue, dopant de ce fait les exportations qui seraient en hausse de 0,1 % en 2020. Remarquons que ces effets indirects renforcent à leur tour la création d'emplois.

Cette mesure se traduit également par une légère baisse du solde extérieur courant, de l'ordre de 0,05 % du PIB en 2020. La baisse des coûts de production des entreprises entraîne une diminution des prix des exportations et, dans la foulée, une hausse de leur volume. Parallèlement, suite au surplus de demande intérieure, le volume des importations est accru tandis que le prix de ces dernières est en baisse. Malgré une hausse des exportations rendue possible par la baisse des prix à l'exportation (suite à la baisse des coûts de production), on observe, en effet, en parallèle, une progression des importations résultant du gonflement de demande intérieure.

Au total, en 2020, le PIB réel dépasse son niveau de référence de 0,2 %.

**Tableau 4 Principaux résultats macroéconomiques des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013 - salaires bruts hors index inchangés**  
*Différences, en %, par rapport à un scénario n'incorporant pas les mesures de réduction du coût du travail*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB	0,03	0,06	0,10	0,12	0,16	0,18
Consommation privée	0,05	0,10	0,16	0,20	0,25	0,29
Consommation publique	0	0	0	0	0	0
Investissements	0,05	0,09	0,17	0,22	0,30	0,34
Demande intérieure	0,04	0,07	0,12	0,15	0,20	0,23
Exportations	0,02	0,03	0,06	0,07	0,09	0,10
Importations	0,02	0,04	0,07	0,10	0,13	0,14
Déflateur consommation privée	-0,03	-0,05	-0,09	-0,12	-0,15	-0,18
Indice santé	-0,03	-0,05	-0,09	-0,12	-0,16	-0,18
Déflateur du PIB	-0,05	-0,07	-0,13	-0,15	-0,21	-0,22
Déflateur des exportations	-0,04	-0,05	-0,09	-0,09	-0,12	-0,11
Emploi du secteur des entreprises						
en milliers	3,18	4,77	8,97	11,19	15,75	18,02
en %	0,07	0,10	0,19	0,24	0,34	0,38
Productivité par tête (secteur des entreprises)	-0,05	-0,06	-0,13	-0,16	-0,23	-0,27
Salaire brut horaire réel (secteur des entreprises)	-0,00	-0,00	-0,01	-0,01	-0,02	-0,02
Coût salarial horaire réel (secteur des entreprises)	-0,34	-0,33	-0,66	-0,64	-0,95	-0,93
Coût salarial par unité produite (secteur des entreprises)	-0,33	-0,32	-0,62	-0,59	-0,86	-0,81
Taux d'excédent brut d'exploitation des entreprises (en % de la valeur ajoutée - points de pourcentage)	0,13	0,12	0,23	0,22	0,33	0,31
Revenu disponible réel des ménages	0,06	0,10	0,15	0,19	0,25	0,28
Solde extérieur courant (en % du PIB)	-0,01	-0,02	-0,03	-0,04	-0,05	-0,05
Finances publiques						
Total des recettes (en % du PIB)	-0,05	-0,04	-0,08	-0,07	-0,11	-0,10
Total des dépenses (en % du PIB)	0,03	0,02	0,04	0,03	0,06	0,04
Capacité nette de financement (en % du PIB)	-0,08	-0,06	-0,13	-0,10	-0,17	-0,14
Capacité nette de financement (en millions d'euros)	-327	-234	-556	-446	-769	-656
Coût budgétaire par emploi créé (milliers d'euros) (*)	103	49	62	40	49	36

(\*) Supplément de déficit public rapporté au nombre d'emplois créés

## b. Prix

Cette mesure se traduit par une baisse du niveau général des prix : la réduction des cotisations sociales patronales et la hausse des subventions salariales initient une baisse des coûts de production des entreprises, ces dernières répercutant partiellement cette baisse sur leurs prix de vente, ce qui modère l'évolution du niveau général des prix. Les prix à la consommation privée reculent ainsi de 0,2 % en fin de période, par rapport à la simulation n'incorporant pas les mesures de réduction du coût du travail.

## c. Résultats sectoriels

On relève que les impacts de la mesure de baisse de charges sur les productions par branche d'activité sont tous positifs. Les effets sont les plus élevés pour les branches manufacturières, lesquelles bénéficient le plus, à la fois du surcroît d'exportations, lié aux gains de compétitivité, et de la relance de la demande intérieure (liée, elle, aux gains en emplois). Les impacts sont en général plus faibles (mais toujours largement positifs) pour les branches de services, plus tournées vers la demande intérieure. Quant à l'emploi, celui-ci bénéficierait clairement de la mesure de réduction des charges sociales et des nouvelles subventions salariales. La hausse de l'emploi serait générale, s'étalant, à moyen terme, entre 0,12 (crédit et assurances) et 0,70 % (autres services marchands).

**Tableau 5** Principaux résultats sectoriels des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013 - salaires bruts hors index inchangés  
*Différences, en %, par rapport à un scénario n'incorporant pas les mesures de réduction du coût du travail*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Productions (en volumes)</b>						
Agriculture	0,03	0,05	0,09	0,11	0,15	0,17
Energie	0,03	0,05	0,09	0,12	0,17	0,20
Industrie manufacturière	0,07	0,12	0,21	0,27	0,36	0,42
-Biens intermédiaires	0,06	0,10	0,18	0,23	0,32	0,38
-Biens d'équipement	0,09	0,15	0,27	0,33	0,44	0,49
-Biens de consommation	0,08	0,13	0,22	0,28	0,38	0,44
Construction	0,02	0,05	0,09	0,12	0,16	0,18
Transports et communication	0,04	0,08	0,14	0,18	0,24	0,27
Commerce et horeca	0,05	0,10	0,16	0,21	0,26	0,30
Crédit et assurances	0,04	0,08	0,14	0,18	0,22	0,26
Santé et action sociale	0,02	0,03	0,04	0,05	0,06	0,06
Autres services marchands	0,03	0,06	0,10	0,13	0,17	0,19
<b>Total entreprises</b>	<b>0,04</b>	<b>0,08</b>	<b>0,14</b>	<b>0,18</b>	<b>0,23</b>	<b>0,26</b>
<b>Emploi</b>						
Agriculture	0,01	0,03	0,06	0,09	0,13	0,18
Energie	0,01	0,03	0,06	0,10	0,16	0,22
Industrie manufacturière	0,03	0,07	0,14	0,23	0,34	0,45
-Biens intermédiaires	0,03	0,06	0,12	0,19	0,27	0,36
-Biens d'équipement	0,04	0,08	0,17	0,26	0,40	0,53
-Biens de consommation	0,03	0,07	0,15	0,25	0,38	0,51
Construction	0,15	0,20	0,36	0,42	0,58	0,63
Transports et communication	0,07	0,12	0,21	0,26	0,36	0,42
Commerce et horeca	0,05	0,08	0,16	0,21	0,29	0,34
Crédit et assurances	0,01	0,02	0,05	0,07	0,10	0,12
Santé et action sociale	0,03	0,05	0,09	0,12	0,18	0,22
Autres services marchands	0,17	0,23	0,41	0,48	0,65	0,70
<b>Total entreprises</b>	<b>0,08</b>	<b>0,13</b>	<b>0,24</b>	<b>0,29</b>	<b>0,41</b>	<b>0,46</b>

#### d. Résultats relatifs aux finances publiques

Pour rappel, la mesure simulée concerne une réduction de charges de l'équivalent d'au maximum 1 350 millions (ex ante) à moyen terme (ou 0,29 % du PIB), se ventilant en une baisse des cotisations sociales employeurs et une hausse des subsides salariaux. On note que la variante avec salaires bruts hors index inchangés se solde, ex post, par une détérioration de la capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques de l'ordre de 770 millions d'euros au maximum (ou 0,17 % du PIB - cf. tableau 6). Le supplément de déficit public calculé ex post est donc loin d'atteindre les montants de baisse de charges et de hausse de subsides octroyées ex ante.

Plusieurs effets sont à l'oeuvre pour expliquer ce résultat. En ce qui concerne les recettes, la hausse de l'emploi et de l'activité permet d'accroître le rendement des recettes fiscales, tant directes qu'indirectes. Au total, si les recettes sont en recul, celui-ci est donc loin d'atteindre les montants concernés ex ante. Au pire, les recettes baisseraient, en 2019, de 624 millions, à comparer à des réductions injectées ex ante, de l'ordre de 874 millions. En ce qui concerne les dépenses, celles-ci sont, certes, accrues au départ du fait de la hausse des subsides salariaux, mais d'autres dépenses publiques sont, au contraire, freinées en raison de la baisse de l'inflation et de la réduction du chômage. Au total et malgré une certaine remontée des charges d'intérêt, le gonflement des dépenses n'atteindrait au maximum que 145 millions, à comparer à une hausse ex ante des subventions atteignant plus de 500 millions d'euros en 2019.

**Tableau 6 Principaux résultats de finances publiques des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013 - salaires bruts hors index inchangés**  
*Différences, en millions d'euros, par rapport à un scénario n'incorporant pas les mesures de réduction du coût du travail*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Recettes	-233	-189	-432	-385	-624	-561
Fiscales	81	118	199	227	308	330
a. Impôts directs	74	102	177	199	276	294
Ménages	3	21	31	53	67	94
Sociétés	72	81	147	146	209	199
Autres	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	8	16	22	29	34	39
c. Impôts en capital	-1	0	-1	-1	-2	-2
Cotisations de Sécurité Sociale	-307	-296	-610	-585	-894	-854
Autres recettes	-7	-11	-21	-26	-37	-37
2. Dépenses	94	45	123	61	145	95
A. Dépenses primaires	95	40	113	35	103	23
a. Courantes	100	46	125	50	123	45
1. Rémunérations des salariés	-19	-30	-56	-70	-98	-112
2. Cons. intermédiaire et impôts	-4	-7	-13	-17	-23	-27
3. Subventions aux entreprises	199	202	419	428	661	676
4. Prestations sociales	-72	-113	-214	-277	-399	-471
- Prestations sociales en espèces	-49	-77	-144	-184	-261	-305
- Prestations sociales en nature	-23	-36	-70	-93	-138	-166
5. Transferts aux ménages et ISBL	-2	-3	-6	-8	-10	-12
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0
7. Contribution RNB	-1	-2	-3	-4	-5	-6
8. Autres transferts au reste du monde	0	-1	-1	-2	-2	-3
b. En capital	-5	-6	-13	-15	-20	-22
1. Formation brute de capital fixe	-3	-4	-8	-10	-12	-12
2. Transferts aux ménages et ISBL	0	0	0	0	-1	-1
3. Transferts aux entreprises	-1	-2	-4	-5	-7	-8
4. Transferts au reste du monde	0	0	0	-1	-1	-1
B. Charges d'intérêt	-2	5	11	26	42	72
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement						
En millions d'euros	-327	-234	-556	-446	-769	-656
En % du PIB	-0,08	-0,06	-0,13	-0,10	-0,17	-0,14

#### 4.4.2. Dans un scénario de libre formation des salaires

Les baisses de charges parafiscales sont en partie neutralisées par des salaires bruts plus élevés. Cette neutralisation intervient soit directement (la baisse de la pression fiscale sur la demande du marché du travail est en partie récupérée par l'offre), soit indirectement en raison de l'évolution de la situation macroéconomique (sous l'effet d'une baisse du chômage).

##### a. Activité et emploi

Suite à la diminution relative du prix du facteur de production travail, les effets de substitution vont jouer, entraînant des créations d'emplois. Toutefois, dans le scénario de libre formation des salaires, la baisse du coût salarial est moins marquée que dans celui des salaires bruts hors index inchangés. En effet, dans ce scénario, d'une part, la baisse de la pression parafiscale se traduit par une hausse parallèle du salaire brut réel ; d'autre part, la baisse du chômage génère des tensions sur le marché du travail qui poussent également les salaires bruts réels à la hausse. En conséquence, le recul du coût salarial horaire réel est limité à 0,16 % en 2020 (contre 0,93 % dans le scénario de salaires bruts hors index inchangés). La substitution des facteurs en faveur du travail est donc plus limitée en salaires libres. De ce fait, pour un choc de coût budgétaire identique injecté dans le circuit économique sous une même forme (baisse de cotisations sociales patronales et hausse de subventions salariales), la création d'emplois se révèle moins efficace dans le scénario de libre formation des salaires que dans celui des salaires bruts hors index inchangés : en 2020, 6 300 emplois supplémentaires sont créés en salaires libres contre 18 000 en salaires bruts hors index inchangés.

L'augmentation du revenu disponible réel des ménages, et celle de la consommation privée qui en découle, est semblable dans les deux scénarios salariaux, mais pas pour les mêmes raisons. Dans le scénario de libre formation des salaires, la hausse du revenu disponible réel des ménages est partagée entre la hausse de salaire brut par travailleur et la hausse de l'emploi tandis que dans la première variante, elle provient surtout du surplus d'emploi créé. L'augmentation des investissements des entreprises est, par contre, moins marquée dans le scénario de libre formation des salaires (à cause de la baisse moins importante du coût salarial).

En 2020, le solde extérieur courant diminuerait de 0,08 % du PIB (-0,05 % en salaires bruts hors index inchangés). Malgré une hausse des exportations rendue possible par la baisse des prix à l'exportation (suite à la baisse des coûts de production), on observe, en parallèle, une progression des importations résultant du surplus de demande intérieure.

**Tableau 7 Principaux résultats macroéconomiques des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013 - libre formation des salaires**  
*Différences, en %, par rapport à un scénario n'incorporant pas les mesures de réduction du coût du travail*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB	0,03	0,05	0,07	0,08	0,10	0,11
Consommation privée	0,05	0,09	0,14	0,18	0,23	0,27
Consommation publique	0	0	0	0	0	0
Investissements	0,05	0,07	0,13	0,16	0,22	0,24
Demande intérieure	0,04	0,06	0,11	0,13	0,17	0,20
Exportations	0,02	0,02	0,03	0,03	0,04	0,04
Importations	0,02	0,04	0,07	0,08	0,11	0,12
Déflateur consommation privée	-0,02	-0,03	-0,04	-0,04	-0,04	-0,04
Indice santé	-0,02	-0,03	-0,04	-0,04	-0,04	-0,03
Déflateur du PIB	-0,04	-0,04	-0,06	-0,05	-0,06	-0,05
Déflateur des exportations	-0,03	-0,03	-0,05	-0,03	-0,04	-0,03
Emploi du secteur des entreprises						
en milliers	2,35	2,77	4,68	4,58	6,34	6,31
en %	0,05	0,06	0,10	0,10	0,13	0,13
Productivité par tête (secteur des entreprises)	-0,03	-0,03	-0,05	-0,04	-0,06	-0,05
Salaire brut horaire réel (secteur des entreprises)	0,09	0,18	0,36	0,49	0,66	0,74
Coût salarial horaire réel (secteur des entreprises)	-0,25	-0,15	-0,28	-0,13	-0,27	-0,16
Coût salarial par unité produite (secteur des entreprises)	-0,24	-0,15	-0,28	-0,13	-0,25	-0,12
Taux d'excédent brut d'exploitation des entreprises (en % de la valeur ajoutée - points de pourcentage)	0,09	0,05	0,11	0,05	0,11	0,07
Revenu disponible réel des ménages	0,07	0,12	0,20	0,24	0,30	0,33
Solde extérieur courant (en % du PIB)	-0,01	-0,02	-0,04	-0,05	-0,07	-0,08
Finances publiques						
Total des recettes (en % du PIB)	-0,04	-0,02	-0,04	-0,02	-0,04	-0,01
Total des dépenses (en % du PIB)	0,04	0,03	0,07	0,06	0,11	0,11
Capacité nette de financement (en % du PIB)	-0,07	-0,05	-0,11	-0,08	-0,14	-0,12
Capacité nette de financement (en millions d'euros)	-299	-195	-476	-365	-672	-585
Coût budgétaire par emploi créé (milliers d'euros) (*)	127	70	102	80	106	93

(\*) Supplément de déficit public rapporté au nombre d'emplois créés

## b. Prix

Etant donné la réduction moins importante des coûts de production des entreprises en salaires libres, les mesures de réduction du coût du travail testées dans le présent rapport se soldent par une diminution des prix moins marquée qu'en salaires bruts hors index inchangés. En 2020, le déflateur de la consommation privée reculerait de 0,04 % par rapport à une simulation hors mesures (contre -0,18 % en salaires bruts hors index inchangés).

## c. Résultats sectoriels

Dans l'ensemble, les résultats sectoriels obtenus dans le cas des salaires endogènes confirment les résultats issus du scénario avec salaires hors index exogènes : tant les productions sectorielles que l'emploi des différentes branches sont impactés positivement par la mesure, les effets étant toutefois généralement moins conséquents. Ainsi, les productions sont relevées au maximum de 0,26 % à moyen terme (contre 0,49 % précédemment) et la hausse de l'emploi n'atteint plus, au mieux, que 0,30 % à l'horizon 2020 (contre 0,70 % dans la variante avec salaires hors index exogènes).

**Tableau 8** Principaux résultats sectoriels des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013 - libre formation des salaires  
*Différences, en %, par rapport à un scénario n'incorporant pas les mesures de réduction du coût du travail*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Productions (en volumes)</b>						
Agriculture	0,03	0,05	0,07	0,09	0,11	0,12
Energie	0,03	0,05	0,08	0,09	0,13	0,15
Industrie manufacturière	0,06	0,09	0,14	0,16	0,21	0,22
-Biens intermédiaires	0,04	0,07	0,11	0,13	0,17	0,19
-Biens d'équipement	0,08	0,11	0,18	0,20	0,25	0,26
-Biens de consommation	0,07	0,10	0,16	0,18	0,23	0,25
Construction	0,02	0,05	0,08	0,11	0,14	0,16
Transports et communication	0,04	0,06	0,11	0,13	0,16	0,17
Commerce et horeca	0,05	0,08	0,13	0,16	0,20	0,21
Crédit et assurances	0,04	0,08	0,13	0,17	0,22	0,25
Santé et action sociale	0,02	0,02	0,04	0,04	0,05	0,06
Autres services marchands	0,03	0,06	0,09	0,11	0,13	0,14
<b>Total entreprises</b>	<b>0,04</b>	<b>0,07</b>	<b>0,11</b>	<b>0,13</b>	<b>0,16</b>	<b>0,18</b>
<b>Emploi</b>						
Agriculture	0,01	0,03	0,05	0,07	0,11	0,14
Energie	0,01	0,02	0,04	0,06	0,08	0,10
Industrie manufacturière	0,03	0,05	0,10	0,14	0,20	0,25
-Biens intermédiaires	0,02	0,04	0,08	0,11	0,16	0,19
-Biens d'équipement	0,03	0,06	0,12	0,17	0,24	0,30
-Biens de consommation	0,03	0,06	0,11	0,16	0,24	0,30
Construction	0,10	0,09	0,13	0,08	0,11	0,07
Transports et communication	0,05	0,07	0,11	0,10	0,13	0,13
Commerce et horeca	0,04	0,05	0,09	0,09	0,13	0,13
Crédit et assurances	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Santé et action sociale	0,02	0,03	0,05	0,05	0,07	0,07
Autres services marchands	0,12	0,13	0,22	0,19	0,26	0,24
<b>Total entreprises</b>	<b>0,06</b>	<b>0,07</b>	<b>0,12</b>	<b>0,12</b>	<b>0,16</b>	<b>0,16</b>

#### d. Résultats relatifs aux finances publiques

La variante avec libre formation des salaires se solde par une détérioration, ex post, de la capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques de l'ordre de 670 millions d'euros au maximum (ou 0,14 % du PIB - cf. tableau 9). Tout comme dans la première variante, le supplément de déficit public obtenu ex post est donc loin d'atteindre les montants de baisse de cotisations sociales et de hausse de subsides octroyées ex ante. Les effets en retour sur les finances publiques seraient même légèrement accrus dans cette configuration salariale. En effet, la hausse du salaire réel qu'implique cette variante entraîne un gonflement mécanique des assiettes fiscales et un accroissement plus conséquent (que dans la variante 1) des recettes fiscales directes (l'IPP est très nettement augmenté). On note même un effet global positif sur les recettes totales en fin de période. Par contre, les dépenses sont, également, nettement plus gonflées que dans la première variante : en effet, le chômage recule dans une moindre proportion et l'effet-prix est plus limité. Au total, toutefois, l'effet -plus- positif sur les recettes l'emporte sur l'effet -plus- négatif pour les dépenses, de sorte que cette variante fournit des résultats légèrement plus favorables pour les finances publiques dans leur ensemble.

**Tableau 9 Principaux résultats de finances publiques des mesures de réduction du coût du travail décidées dans le cadre du Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance de novembre 2013 - libre formation des salaires**  
*Différences, en millions d'euros, par rapport à un scénario n'incorporant pas les mesures de réduction du coût du travail*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Recettes	-171	-65	-166	-6	-88	76
Fiscales	105	165	304	379	530	605
a. Impôts directs	95	143	267	326	458	514
Ménages	41	98	193	280	383	464
Sociétés	54	44	74	46	75	50
Autres	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	11	22	37	52	71	88
c. Impôts en capital	0	0	0	1	2	3
Cotisations de Sécurité Sociale	-271	-224	-460	-378	-609	-526
Autres recettes	-5	-6	-9	-7	-10	-3
2. Dépenses	128	130	310	358	583	660
A. Dépenses primaires	130	125	300	335	544	595
a. Courantes	133	128	306	339	550	599
1. Rémunérations des salariés	-15	-18	-29	-26	-32	-27
2. Cons. intermédiaire et impôts	-3	-4	-6	-6	-7	-5
3. Subventions aux entreprises	201	206	428	441	679	697
4. Prestations sociales	-48	-53	-82	-66	-85	-61
- Prestations sociales en espèces	-31	-33	-49	-34	-40	-21
- Prestations sociales en nature	-17	-20	-34	-32	-45	-40
5. Transferts aux ménages et ISBL	-1	-2	-3	-3	-3	-2
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0
7. Contribution RNB	-1	-1	-1	-1	-2	-1
8. Autres transferts au reste du monde	0	0	-1	-1	-1	-1
b. En capital	-3	-3	-6	-5	-6	-4
1. Formation brute de capital fixe	-2	-2	-4	-3	-4	-3
2. Transferts aux ménages et ISBL	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux entreprises	-1	-1	-2	-2	-2	-2
4. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0
B. Charges d'intérêt	-1	5	10	24	39	65
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement						
En millions d'euros	-299	-195	-476	-365	-672	-585
En % du PIB	-0,07	-0,05	-0,11	-0,08	-0,14	-0,12

# Annexes

## Annexe 1: One-off and temporary measures

**Tableau 10 2012 - One-off and temporary effects on the general government balance**

	EUR mln.	p.c. of GDP
Total	-1699	-0.5
Revenue	1302	0.3
Changes in withholding rates in PAYE PIT	37	0.0
Securitisation of tax arrears	-45	0.0
Advanced payment of taxes on life-insurance and pension savings	183	0.0
Changes in the rythm of PIT and CIT assessment	0	0.0
Changes in inheritance tax perception delays (federated entities)	37	0.0
Contribution from the energy sector	250	0.1
Reimbursement of Bpost subsidies	301	0.1
Temporary contributions from the financial sector	423	0.1
"Crédit professionnel"	116	0.0
Expenditure	-3001	-0.8
Sales of real estate (federated entities)	58	0.0
Capital transfer to Dexia Holding	-2915	-0.8
Temporary unemployed activation plan "win-win"	-87	0.0
Payments following court decisions	-57	0.0

**Tableau 11 2013 - One-off and temporary effects on the general government balance**

	EUR mln.	p.c. of GDP
Total	2312	0.6
Revenue	2116	0.6
Changes in withholding rates in PAYE PIT	59	0.0
Tax amnesty	680	0.2
Changes in the rythm of PIT and CIT assessment	550	0.1
Changes in the rythm of PIT assessment (local authorities)	-129	0.0
Changes in inheritance tax perception delays (federated entities)	107	0.0
Reimbursement of Bpost subsidies	123	0.0
Reimbursement of custom duties collection costs	126	0.0
Temporary measure "internal liquidation"	600	0.2
Expenditure	196	0.1
Sales of mobilophony licences	360	0.1
Payments following court decisions (local authorities)	-32	0.0
Payments following court decisions	-132	0.0

Tableau 12 2014 - One-off and temporary effects on the general government balance

	EUR mln	p.c. of GDP
Total	1316	0.3
Revenue	936	0.2
Changes in withholding rates in PAYE PIT	14	0.0
Tax amnesty	922	0.2
Expenditure	380	0.1
Sales of real estate (federal)	20	0.0
Sales of real estate (federated entities)	222	0.1
Delayed entry into force of the 2014-2020 EU budget ORD	139	0.0

Tableau 13 2015 - One-off and temporary effects on the general government balance

	EUR mln	p.c. of GDP
Total	-133	0.0
Revenue	0	0.0
Expenditure	-133	0.0
Sales of real estate (federated entities)	6	0.0
Delayed entry into force of the 2014-2020 EU budget ORD	-139	0.0

## Annexe 2: Mesures fédérales relatives aux pouvoirs locaux

Tableau 14 Impacts financiers des mesures fédérales relatives aux pouvoirs locaux  
*En millions d'euros*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A charge du pouvoir fédéral	14,4	45,5	159,0	192,7	198,6	202,0	206,1
Revenu d'intégration	14,4	26,3	93,4	96,0	98,7	100,8	103,6
Zones de secours	0,0	19,2	65,6	96,7	99,9	101,2	102,5
A charge des pouvoirs locaux	207,9	251,1	373,2	517,3	559,6	646,2	735,2
Cotisations-pensions	207,9	251,1	373,2	517,3	559,6	646,2	735,2

### Annexe 3: Comptes des secteurs publics en SEC et comptes par entité

Dans les comptes dits “par entité”, les reclassements suivants ont été effectués par rapport aux comptes selon les concepts du SEC: les allocations familiales passent du sous-secteur des administrations de sécurité sociale au sous-secteur des communautés et régions ; le Vlaams Zorgfonds passe de la sécurité sociale aux communautés et régions ; les pensions de l’entité II payées par le pouvoir fédéral passent (en tant que dépenses primaires finales) des communautés et régions et des pouvoirs locaux au pouvoir fédéral.

#### a. En SEC

Tableau 15 Comptes du pouvoir fédéral (SEC)  
(en pourcent du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	31,5	30,9	30,9	28,5	28,1	28,2	28,0	28,2
Dépenses primaires finales	9,1	8,3	7,9	7,7	7,7	7,6	7,5	7,5
Frais de fonctionnement et investissement	2,8	2,7	2,7	2,6	2,6	2,5	2,4	2,4
Transferts non sociaux	3,9	3,2	2,9	3,0	2,9	3,0	3,0	3,0
Transferts sociaux	2,4	2,4	2,4	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1
Transferts aux administrations publiques	18,5	18,9	19,3	17,3	17,0	17,2	17,1	17,3
A la sécurité sociale	7,2	7,5	8,0	4,6	4,6	4,7	4,7	4,8
Aux communautés et régions	10,4	10,4	10,3	11,7	11,5	11,5	11,5	11,5
Aux pouvoirs locaux	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Charges d'intérêt	3,3	3,0	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9
Cotisations s imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Recettes	27,9	28,4	28,1	25,8	25,7	25,8	25,9	26,0
Fiscales et parafiscales	25,6	26,0	26,1	24,0	24,0	24,1	24,2	24,2
Non fiscales	1,7	1,6	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2
Transferts des administrations publiques	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Solde primaire	-0,2	0,5	0,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,6
Solde de financement	-3,5	-2,5	-2,8	-2,7	-2,4	-2,4	-2,2	-2,3
Solde de financement (EDP)	-3,4	-2,5	-2,7	-2,6	-2,3	-2,3	-2,1	-2,2

**Tableau 16 Comptes de la sécurité sociale (SEC)**  
(en pourcent du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	22,2	22,5	22,5	21,1	21,2	21,3	21,2	21,4
Dépenses primaires finales	22,1	22,4	22,4	21,1	21,1	21,2	21,2	21,3
Frais de fonctionnement et investissement	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
Transferts non sociaux	1,0	0,9	1,0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Transferts sociaux	20,4	20,8	20,8	19,9	20,0	20,1	20,1	20,2
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Au pouvoir fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aux communautés et régions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aux pouvoirs locaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations imputées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes	22,1	22,5	22,5	21,1	21,2	21,3	21,2	21,4
Fiscales et parafiscales	14,7	14,8	14,3	14,7	14,8	14,7	14,8	14,8
Non fiscales	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Transferts des administrations publiques	7,3	7,6	8,1	6,3	6,3	6,4	6,3	6,4
Cotisations imputées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement (EDP)	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

**Tableau 17 Comptes des communautés et régions (SEC)**  
(en pourcent du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	15,3	15,5	15,3	18,5	18,5	18,5	18,4	18,4
Dépenses primaires finales	11,2	11,2	11,1	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8
Frais de fonctionnement et investissement	6,9	7,0	6,8	6,9	6,8	6,8	6,7	6,6
Transferts non sociaux	1,9	1,8	1,8	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Transferts sociaux	2,4	2,5	2,4	3,5	3,6	3,6	3,7	3,7
Transferts aux administrations publiques	2,5	2,6	2,6	4,2	4,2	4,1	4,1	4,0
Au pouvoir fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aux administrations de sécurité sociale	0,1	0,1	0,1	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6
Aux pouvoirs locaux	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Cotisations imputées	1,4	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Recettes	15,3	15,5	15,3	18,3	18,1	18,1	18,1	18,2
Fiscales et parafiscales	2,4	2,5	2,5	4,2	4,2	4,2	4,3	4,3
Non fiscales	1,0	1,1	0,9	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9
Transferts des administrations publiques	10,4	10,4	10,4	11,8	11,5	11,5	11,5	11,6
Cotisations imputées	1,4	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Solde primaire	0,1	0,2	0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1
Solde de financement	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2
Solde de financement (EDP)	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2

**Tableau 18 Comptes des pouvoirs locaux (SEC)**  
*(en pourcent du PIB)*

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	7,3	7,3	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1	6,9
Dépenses primaires finales	6,7	6,6	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,3
Frais de fonctionnement et investissement	5,5	5,4	5,2	5,2	5,2	5,3	5,3	5,1
Transferts non sociaux	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Transferts sociaux	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Au pouvoir fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aux administrations de sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aux communautés et régions	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges d'intérêt	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Recettes	6,9	7,1	7,1	7,1	7,0	7,0	7,0	6,9
Fiscales et parafiscales	2,2	2,2	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Non fiscales	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Transferts des administrations publiques	3,4	3,5	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Solde primaire	-0,3	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
Solde de financement	-0,4	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,1
Solde de financement (EDP)	-0,4	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,1

Tableau 19 Compte de l'ensemble des administrations publiques (SEC)  
(en pourcent du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	55,0	54,4	53,6	53,5	53,5	53,5	53,4	53,4
Dépenses primaires finales	49,1	48,6	47,9	48,1	48,0	48,1	48,0	47,9
Pouvoir fédéral	9,1	8,3	7,9	7,7	7,7	7,6	7,5	7,5
Sécurité sociale	22,1	22,4	22,4	21,1	21,1	21,2	21,2	21,3
Communautés et régions	11,2	11,2	11,1	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8
Pouvoirs locaux	6,7	6,6	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,3
Transferts aux administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges d'intérêt	3,5	3,2	3,2	3,1	3,0	3,0	3,0	3,1
Pouvoir fédéral	3,3	3,0	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9
Sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Communautés et régions	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Pouvoirs locaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Consolidation	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Cotisations imputées	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Pouvoir fédéral	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Communautés et régions	1,4	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Pouvoirs locaux	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Recettes	51,0	51,8	50,8	50,6	50,6	50,7	50,8	50,9
Fiscales et parafiscales	44,8	45,5	45,1	45,1	45,2	45,2	45,4	45,4
Pouvoir fédéral	25,6	26,0	26,1	24,0	24,0	24,1	24,2	24,2
Sécurité sociale	14,7	14,8	14,3	14,7	14,8	14,7	14,8	14,8
Communautés et régions	2,4	2,5	2,5	4,2	4,2	4,2	4,3	4,3
Pouvoirs locaux	2,2	2,2	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Non fiscales	3,7	3,7	3,2	3,1	3,0	3,1	3,1	3,1
Pouvoir fédéral	1,7	1,6	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2
Sécurité sociale	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Communautés et régions	1,0	1,1	0,9	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9
Pouvoirs locaux	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Consolidation	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Transferts des administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations imputées	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Solde primaire	-0,6	0,6	0,4	0,1	0,2	0,2	0,5	0,6
Pouvoir fédéral	-0,2	0,5	0,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,6
Sécurité sociale	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Communautés et régions	0,1	0,2	0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1
Pouvoirs locaux	-0,3	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
Consolidation	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Solde de financement	-4,1	-2,6	-2,8	-2,9	-2,9	-2,8	-2,6	-2,4
Pouvoir fédéral	-3,5	-2,5	-2,8	-2,7	-2,4	-2,4	-2,2	-2,3
Sécurité sociale	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Communautés et régions	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2
Pouvoirs locaux	-0,4	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,1
Solde de financement (EDP)	-4,0	-2,6	-2,7	-2,9	-2,8	-2,8	-2,5	-2,4
Pouvoir fédéral	-3,4	-2,5	-2,7	-2,6	-2,3	-2,3	-2,1	-2,2
Sécurité sociale	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Communautés et régions	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2
Pouvoirs locaux	-0,4	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,1

## b. Par entité

**Tableau 20 Comptes du pouvoir fédéral (comptes par entité)**  
(en pourcent du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	31,5	30,9	30,9	28,5	28,1	28,2	28,0	28,2
Dépenses primaires finales	10,6	9,9	9,5	9,3	9,3	9,3	9,2	9,2
Dépenses primaires finales (SEC)	9,1	8,3	7,9	7,7	7,7	7,6	7,5	7,5
Pensions des comm. et régions à charge du pouvoir fédéral	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4
Pensions des pouvoirs locaux à charge du pouvoir fédéral	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Transferts aux administrations publiques	17,0	17,4	17,8	15,7	15,4	15,5	15,4	15,6
Transferts aux administrations publiques (SEC)	18,5	18,9	19,3	17,3	17,0	17,2	17,1	17,3
Transferts pour pensions des communautés et régions (-)	-1,2	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,4	-1,4
Transferts pour pensions des pouvoirs locaux (-)	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Charges d'intérêt	3,3	3,0	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Recettes	27,9	28,4	28,1	25,8	25,7	25,8	25,9	26,0
Fiscales et parafiscales	25,6	26,0	26,1	24,0	24,0	24,1	24,2	24,2
Non fiscales	1,7	1,6	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2
Transferts des administrations publiques	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Solde primaire	-0,2	0,5	0,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,6
Solde de financement	-3,5	-2,5	-2,8	-2,7	-2,4	-2,4	-2,2	-2,3
Solde de financement EDP	-3,4	-2,5	-2,7	-2,6	-2,3	-2,3	-2,1	-2,2

Tableau 21 Comptes de la sécurité sociale (comptes par entité)  
(en pourcent du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	22,1	22,4	22,4	19,4	19,5	19,6	19,6	19,7
Dépenses primaires finales	22,0	22,3	22,3	19,3	19,4	19,5	19,5	19,7
Dépenses primaires finales (SEC)	22,1	22,4	22,4	21,1	21,1	21,2	21,2	21,3
Vlaams Zorgfonds (-)	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Régime des allocations familiales (-)	0,0	0,0	0,0	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,5
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations imputées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes	22,0	22,4	22,4	19,4	19,5	19,6	19,6	19,8
Fiscales et parafiscales	14,6	14,7	14,2	14,7	14,7	14,7	14,8	14,8
Recettes fiscales et parafiscales (SEC)	14,7	14,8	14,3	14,7	14,8	14,7	14,8	14,8
Vlaams Zorgfonds (-)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non fiscales	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Recettes non fiscales (SEC)	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Vlaams Zorgfonds (-)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts des administrations publiques	7,2	7,5	8,0	4,6	4,6	4,7	4,7	4,8
Transfert des administrations publiques (SEC)	7,3	7,6	8,1	6,3	6,3	6,4	6,3	6,4
Vlaams Zorgfonds (-)	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Régime des allocations familiales (-)	0,0	0,0	0,0	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,5
Cotisations imputées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement EDP	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Tableau 22 Compte de l'entité I (comptes par entité)  
(en pourcent du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	46,2	45,6	45,1	43,2	42,9	42,9	42,8	43,0
Dépenses primaires finales	32,6	32,2	31,8	28,7	28,7	28,8	28,7	28,9
Pouvoir fédéral	10,6	9,9	9,5	9,3	9,3	9,3	9,2	9,2
Sécurité sociale	22,0	22,3	22,3	19,3	19,4	19,5	19,5	19,7
Transferts aux administrations publiques	9,8	9,8	9,8	11,1	10,8	10,8	10,8	10,8
Pouvoir fédéral	17,0	17,4	17,8	15,7	15,4	15,5	15,4	15,6
Sécurité sociale	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Consolidation	-7,2	-7,6	-8,1	-4,6	-4,6	-4,8	-4,7	-4,9
Du pouvoir fédéral à la sécurité sociale	-7,2	-7,5	-8,0	-4,6	-4,6	-4,7	-4,7	-4,8
De la sécurité sociale au pouvoir fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges d'intérêt	3,2	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Pouvoir fédéral	3,3	3,0	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9
Sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consolidation	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Du pouvoir fédéral à la sécurité sociale	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
De la sécurité sociale au pouvoir fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Pouvoir fédéral	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes	42,6	43,1	42,3	40,5	40,5	40,5	40,7	40,7
Fiscales et parafiscales	40,2	40,8	40,3	38,7	38,7	38,8	38,9	39,0
Pouvoir fédéral	25,6	26,0	26,1	24,0	24,0	24,1	24,2	24,2
Sécurité sociale	14,6	14,7	14,2	14,7	14,7	14,7	14,8	14,8
Non fiscales	1,8	1,7	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Pouvoir fédéral	1,7	1,6	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2
Sécurité sociale	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Consolidation	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Transferts des administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pouvoir fédéral	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Sécurité sociale	7,2	7,5	8,0	4,6	4,6	4,7	4,7	4,8
Consolidation	-7,2	-7,6	-8,1	-4,6	-4,6	-4,8	-4,7	-4,9
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Solde primaire	-0,4	0,4	0,1	0,1	0,4	0,4	0,6	0,5
Pouvoir fédéral	-0,2	0,5	0,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,6
Sécurité sociale	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consolidation	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Solde de financement	-3,6	-2,5	-2,8	-2,7	-2,4	-2,4	-2,2	-2,3
Pouvoir fédéral	-3,5	-2,5	-2,8	-2,7	-2,4	-2,4	-2,2	-2,3
Sécurité sociale	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement (EDP)	-3,5	-2,5	-2,7	-2,6	-2,3	-2,3	-2,1	-2,2
Pouvoir fédéral	-3,4	-2,5	-2,7	-2,6	-2,3	-2,3	-2,1	-2,2
Sécurité sociale	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Tableau 23 Comptes des communautés et régions (comptes par entité)  
(en pourcent du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	14,1	14,3	14,0	17,3	17,2	17,2	17,1	17,1
Dépenses primaires finales	10,1	10,1	9,9	13,3	13,2	13,1	13,1	13,0
Dépenses primaires finales (SEC)	11,2	11,2	11,1	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8
Vlaams Zorgfonds	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Régime des allocations familiales	0,0	0,0	0,0	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5
Pensions à charge du pouvoir fédéral (-)	-1,2	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,4	-1,4
Transferts aux administrations publiques	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4
Transferts aux administrations publiques (SEC)	2,5	2,6	2,6	4,2	4,2	4,1	4,1	4,0
Transferts au Vlaams Zorgfonds (-)	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Transferts aux régimes des allocations familiales (-)	0,0	0,0	0,0	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,5
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Charges d'intérêt (SEC)	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Payées au Vlaams Zorgfonds (-)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations imputées	1,4	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Recettes	14,1	14,3	14,0	17,1	16,8	16,8	16,8	16,8
Fiscales et parafiscales	2,4	2,6	2,5	4,2	4,2	4,3	4,3	4,3
Recettes fiscales et parafiscales (SEC)	2,4	2,5	2,5	4,2	4,2	4,2	4,3	4,3
Vlaams Zorgfonds	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non fiscales	1,0	1,1	0,9	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9
Transferts des administrations publiques	9,2	9,2	9,1	10,5	10,2	10,2	10,2	10,2
Transferts des administrations publiques (SEC)	10,4	10,4	10,4	11,8	11,5	11,5	11,5	11,6
Transferts du PF pour pensions des communautés et régions (-)	-1,2	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,4	-1,4
Cotisations imputées	1,4	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Solde primaire	0,1	0,2	0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1
Solde de financement	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2
Solde de financement (EDP)	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2

Tableau 24 Comptes des pouvoirs locaux (comptes par entité)  
(en pourcent du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	7,0	7,0	6,8	6,8	6,7	6,8	6,8	6,6
Dépenses primaires finales	6,4	6,3	6,1	6,2	6,1	6,2	6,2	6,0
Dépenses primaires finales (SEC)	6,7	6,6	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,3
Pensions à charge du pouvoir fédéral (-)	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Charges d'intérêt	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Recettes	6,6	6,8	6,8	6,8	6,7	6,7	6,6	6,6
Fiscales et parafiscales	2,2	2,2	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Non fiscales	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Transferts des administrations publiques	3,1	3,2	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1
Transferts des administrations publiques (SEC)	3,4	3,5	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4
Transferts du PF pour pensions des pouvoirs locaux (-)	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Solde primaire	-0,3	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
Solde de financement	-0,4	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,1
Solde de financement (EDP)	-0,4	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,1

Tableau 25 Compte de l'entité II (comptes par entité)  
(en pourcent du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	18,7	18,6	18,3	21,5	21,4	21,4	21,3	21,1
Dépenses primaires finales	16,5	16,4	16,1	19,4	19,4	19,3	19,2	19,0
Communautés et régions	10,1	10,1	9,9	13,3	13,2	13,1	13,1	13,0
Pouvoirs locaux	6,4	6,3	6,1	6,2	6,1	6,2	6,2	6,0
Transferts aux administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Communautés et régions	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4
Pouvoirs locaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Consolidation	-2,5	-2,6	-2,5	-2,6	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5
Des comm. et rég. aux pouvoir locaux	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,4
Des pouvoirs locaux aux comm. et rég.	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges d'intérêt	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Communautés et régions	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Pouvoirs locaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Consolidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Des comm. et rég. aux pouvoir locaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Des pouvoirs locaux aux comm. et rég.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations imputées	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9
Communautés et régions	1,4	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Pouvoirs locaux	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Recettes	18,2	18,5	18,3	21,3	20,9	20,9	20,9	21,0
Fiscales et parafiscales	4,6	4,8	4,8	6,4	6,4	6,5	6,5	6,5
Communautés et régions	2,4	2,6	2,5	4,2	4,2	4,3	4,3	4,3
Pouvoirs locaux	2,2	2,2	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Non fiscales	1,9	1,9	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Communautés et régions	1,0	1,1	0,9	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9
Pouvoirs locaux	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Consolidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts des administrations publiques	9,8	9,8	9,8	11,1	10,8	10,8	10,8	10,8
Communautés et régions	9,2	9,2	9,1	10,5	10,2	10,2	10,2	10,2
Pouvoirs locaux	3,1	3,2	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1
Consolidation	-2,5	-2,6	-2,5	-2,6	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5
Cotisations imputées	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9
Solde primaire	-0,2	0,2	0,3	0,0	-0,3	-0,2	-0,1	0,1
Communautés et régions	0,1	0,2	0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1
Pouvoirs locaux	-0,3	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
Consolidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement	-0,5	-0,1	0,0	-0,2	-0,5	-0,5	-0,4	-0,2
Communautés et régions	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2
Pouvoirs locaux	-0,4	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,1
Solde de financement (EDP)	-0,5	-0,1	0,0	-0,2	-0,5	-0,5	-0,4	-0,2
Communautés et régions	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2
Pouvoirs locaux	-0,4	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,1

Tableau 26 Compte de l'ensemble des administrations publiques (comptes par entité)  
(en pourcent du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses	55,0	54,4	53,6	53,5	53,5	53,5	53,4	53,4
Dépenses primaires finales	49,1	48,6	47,9	48,1	48,0	48,1	48,0	47,9
Entité I	32,6	32,2	31,8	28,7	28,7	28,8	28,7	28,9
Entité II	16,5	16,4	16,1	19,4	19,4	19,3	19,2	19,0
Transferts aux administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges d'intérêt	3,5	3,2	3,2	3,1	3,0	3,0	3,0	3,1
Entité I	3,2	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Entité II	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Consolidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations imputées	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Entité I	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Entité II	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9
Recettes	51,0	51,8	50,8	50,6	50,6	50,7	50,8	50,9
Fiscales et parafiscales	44,8	45,5	45,1	45,1	45,2	45,2	45,4	45,4
Entité I	40,2	40,8	40,3	38,7	38,7	38,8	38,9	39,0
Entité II	4,6	4,8	4,8	6,4	6,4	6,5	6,5	6,5
Non fiscales	3,7	3,7	3,2	3,1	3,0	3,1	3,1	3,1
Entité I	1,8	1,7	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Entité II	1,9	1,9	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Consolidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts des administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations imputées	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Solde primaire	-0,6	0,6	0,4	0,1	0,2	0,2	0,5	0,6
Entité I	-0,4	0,4	0,1	0,1	0,4	0,4	0,6	0,5
Entité II	-0,2	0,2	0,3	0,0	-0,3	-0,2	-0,1	0,1
Consolidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement	-4,1	-2,6	-2,8	-2,9	-2,9	-2,8	-2,6	-2,4
Entité I	-3,6	-2,5	-2,8	-2,7	-2,4	-2,4	-2,2	-2,3
Entité II	-0,5	-0,1	0,0	-0,2	-0,5	-0,5	-0,4	-0,2
Solde de financement (EDP)	-4,0	-2,6	-2,7	-2,9	-2,8	-2,8	-2,5	-2,4
Entité I	-3,5	-2,5	-2,7	-2,6	-2,3	-2,3	-2,1	-2,2
Entité II	-0,5	-0,1	0,0	-0,2	-0,5	-0,5	-0,4	-0,2